

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE**  
**MIRAMAS**

**SÉANCE PUBLIQUE DU 21 NOVEMBRE 2018**

*La séance est ouverte à 19 heures 00 dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.*

**Monsieur le MAIRE**, - Mes chers collègues, mesdames, messieurs, il est 19 heures 01. Mesdames, messieurs, nous allons ouvrir la séance du Conseil municipal. Je demande aux salariés le silence. Je demande aux personnalités citoyennes de bien vouloir s'asseoir. Nous allons commencer le Conseil municipal par l'appel des adjoints et conseillers municipaux par la plus jeune d'entre nous, qui reste la plus jeune d'entre nous – c'est bizarre, d'ailleurs –, Madame Géraldine BUTI.

Attention, il y a pas de mal de procurations.

*Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du conseil municipal.*

**Étaient présents : Mesdames et Messieurs,**

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Gaëtan FERNANDEZ, Christian PEYRO, Éric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Beatrix ESPALLARDO, Cécile DUMAS (à partir de 19 heures 06, après la ratification du procès-verbal), Marilyne KERAUDY (à partir de 19 heures 04, après la ratification du procès-verbal), Marc THOMAS (à partir de 20 heures 50, avant le vote de la délibération n° 211-2018).

**Étaient représentés : Mesdames et Messieurs,**

Fadela AOUZMEUR par Jean-Marie PASCAL

Mireille MIZOULE par Daniel HIGLI

Olivier JULIEN par Martine ARFI

Catherine FOURMENT par Monique TRINQUET

Halab JELASSI par Maryse RODDE

Jérémy PARDIES par Jacques BAUDOIX

**Étaient absents excusés : Mesdames et Messieurs,**

Ange POGGI

Johanne ALVAREZ

Cécile DUMAS (*jusqu'à 19 heures 06, après la ratification du procès-verbal*)

Merlyne KERAUDY (*jusqu'à 19 heures 04, après la ratification du procès-verbal*)

Marc THOMAS (*jusqu'à 20 heures 50, après le vote de la délibération n° 210-2018*)

*Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.*

---

**Monsieur le MAIRE.**- On salue le retour de Monsieur Jean-Luc SANCHE. Madame Mireille MIZOULE est absente pour raisons médicales. Puisque nous avons le *quorum*, nous pouvons valablement délibérer. Madame la Directrice Générale des Services.

**DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Monsieur le MAIRE.**- Mesdames, messieurs, nous allons maintenant passer à la désignation du secrétaire de séance et, à la demande expresse de Madame Marie-Pierre VIAL, c'est Madame Anne-Marie CHAYOT qui s'en charge.

Y a-t-il d'autres candidats ? Généralement, c'est le moment où l'on regarde ses chaussures. Nous sommes tous d'accord pour que ce soit Madame Anne-Marie CHAYOT.

*En l'absence de remarque, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.** - Je vous remercie.

**A/RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018**

**Monsieur le MAIRE.** - Je vous propose l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal. Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, nous le mettons au vote.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 18 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.*

**Monsieur le MAIRE.** - Notons l'entrée de Madame Maryline KERAUDY.

*Madame Maryline KERAUDY rejoint la séance à 19 heures 04.*

**Monsieur le MAIRE.** - Nous commençons les délibérations. Nous allons commencer par une inversion avec le rapport n° 19.

Il s'agit du délégué à la protection des données. Qui s'en charge ? C'est Monsieur Éric MARCHESI ; faites-lui passer le message. C'est parce qu'il y a une personne, ici présente, que nous voudrions libérer. Je vais la présenter après.

## **B/DÉLIBÉRATIONS**

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **N° 19 - DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LA VILLE DE SALON-DE-PROVENCE AUPRÈS DE LA VILLE DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : M. Éric MARCHESI**

**Monsieur Éric MARCHESI**. - Bonsoir à tous.

**Monsieur le MAIRE**. - Est-ce qu'on peut l'entendre plus fort ?

**Monsieur Éric MARCHESI**. - Est-ce que ça marche ? Est-ce que vous m'entendez ? Oui. C'est bon.

*Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.*

*Madame Cécile DUMAS rejoint la séance à 19 heures 06.*

**Monsieur le MAIRE**. - Merci. Il s'agit de mutualisations que nous opérons avec les communes.

La protection des données personnelles, c'est très important. Il fallait donc que l'ensemble des communes se dotent de cela et je suis heureux qu'avec la ville de Salon-de-Provence et d'autres communes aussi, je crois, nous ayons trouvé cet accord. Nous avons souhaité le mettre au début, parce que je voudrais vous présenter celui qui fera cela à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019. C'est Monsieur Marc MILLOUR qui est l'ancien DSI (Directeur des Systèmes d'Information) de la ville de Salon-de-Provence et qui est délégué à la protection des données. Il est ingénieur territorial en catégorie A et il sera chargé, pour la ville de Miramas, dans la mutualisation que nous faisons avec plusieurs communes, de vérifier et de mettre à jour l'ensemble de ces données et l'ensemble de la protection de ces données. Est-ce que nous sommes bien d'accord ?

Pour l'année, la base du coût de la convention que nous faisons à plusieurs communes est de 10 297 euros. Est-ce bien cela ? C'est pour Miramas, mais les autres communes participent aussi. C'est ce Monsieur qui viendra travailler.

C'est une mutualisation entre les communes, j'en suis très heureux. Nous y allons de plus en plus. Nous le faisons avec la ville de Salon. On l'avait fait pour les médecins, souvenez-vous, avec la ville de Salon-de-Provence et on continue de le faire sur ces outils, je vous en remercie. Monsieur, merci d'être venu de Salon-de-Provence malgré des difficultés au rond-point de la Toupiquières, me dit-on.

Est-ce qu'il y a des interrogations ou des questions ? S'il n'y en a pas, je mets la délibération au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

#### **VOTE**

**POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE**.- Merci, Monsieur, vous pouvez rentrer chez vous. Après, on vous verra.

Nous passons à la question n° 1 sur le recensement de la population. L' élu concerné n'étant pas là...

**Madame Maryse RODDE**.- C'est moi.

**Monsieur le MAIRE**.- Ah ! C'est donc Maryse RODDE.

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **N° 1 - RECENSEMENT DE LA POPULATION**

**Reporteur : Mme Maryse RODDE**

*Madame Maryse RODDE procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Mesdames et messieurs, puisque la presse libre est là, je rappelle que le recensement de la population est extrêmement important pour les ressources de la Commune. Chaque année, j'ai encore des habitants qui ne répondent pas, mais ce n'est pas une enquête qui est menée par la Ville et ce ne sont pas des données distribuées à tout le monde. Il s'agit d'un recensement de la population qui va directement dans un certain nombre de choses qui nous concernent et notamment à la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Déjà que la dotation globale de fonctionnement n'est pas à la hausse, si en plus nous avons des habitants qui ne répondent pas, nous avons des difficultés.

En plus de cela – je le rappelle à tous –, cela fait quelques années que l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) ne fait plus de recensement total. C'est-à-dire qu'ils ne vont plus faire la totalité de la Ville, mais qu'ils font des sondages successifs. Donc, forcément, si dans l'un des sondages faits, un certain nombre d'habitants ne se déclare pas, cela rejaille sur la Ville et sur la totalité du volume.

Si vous me le permettez, je demanderai donc à chaque conseiller municipal, quelles que soient ses opinions, de dire autour de lui que les agents sont dûment labellisés, qu'ils ont une carte presque tricolore avec leur photographie et qu'ils sont, bien sûr, régis par le secret de leur enquête, qui est ensuite analysée par statistique par l'INSEE, que je remercie.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous portons cela aux voix.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

#### **VOTE**

#### **POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyne KERAUDY »)

#### **CONTRE : 0**

#### **ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Madame ARNAUD s'est cachée.

**Madame Paulette ARNAUD.**- Je suis là, j'ai été décalée.

**Monsieur le MAIRE.** Vous avez été décalée, mais pas perdue.

**Madame Paulette ARNAUD.**- Je ne suis pas perdue, je suis là.

**N° 2 - DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE PAR LA VILLE DE MIRAMAS – DÉSIGNATION DU DÉTENTEUR**

**Rapporteur :** Mme Paulette ARNAUD

*Madame Paulette ARNAUD procède une lecture succincte du rapport.*

**Madame Paulette ARNAUD.**- Il est demandé d'autoriser Monsieur le MAIRE à renouveler le titulaire, qui était Madame Séverine FITOUSSI.

**Monsieur le MAIRE.**- C'est une salariée de la Ville. Par délégation, c'est une salariée qui aura officiellement une licence d'entrepreneur de spectacles, conformément au règlement.

**Madame Paulette ARNAUD.**- Elle l'était déjà. C'est une reconduction pour 3 ans.

**Monsieur le MAIRE.**- Oui, elle l'était déjà et elle le fait très bien, d'ailleurs.

Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y en a pas, nous pouvons passer au vote.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyn KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Pour la question n° 3, c'est toujours Madame ARNAUD.

**N° 3 - MISE À DISPOSITION DE CHALETS POUR L'ÉVÉNEMENT « ART DE NOËL 2018 » - APPROBATION DE LA CONVENTION TYPE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur :** Mme Paulette ARNAUD

*Madame Paulette ARNAUD procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Merci à vous. Si j'ai bien compris, les festivités de Noël seront du 10 au 24 décembre 2018. Est-ce bien cela ? Les chalets, eux, seront là du 21 au 23 décembre 2018. Il y aura donc plein de manifestations pour les petits et les grands.

Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, nous pouvons passer au vote.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

### **VOTE**

**POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilynne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- La question n° 4, c'est Monsieur GUILLEMONT.

**Monsieur Gérard GUILLEMONT.**- Monsieur le MAIRE, je vous propose de rapporter en une seule fois pour les questions n° 4, 5, 6 et 7 puisqu'il s'agit en fait de la même opération qui consiste à accepter la demande présentée par la Métropole de continuer à prendre en compte la gestion d'un certain nombre d'équipements et de compétences.

*Les délibérations n° 4, 5, 6 et 7 font l'objet d'une présentation conjointe.*

### **N° 4 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE GESTION N° 17/1358 RELATIVE À LA COMPÉTENCE « AIRES ET PARCS DE STATIONNEMENT » DE LA COMMUNE DE MIRAMAS TRANSFÉRÉE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 À LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT**

**Monsieur Gérard GUILLEMONT.**- Vous savez que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles), nous



avons transféré un certain nombre de compétences à la Métropole, comme l'ensemble des autres communes et des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale).

Il s'agit notamment de :

- la gestion des aires et parcs de stationnement. Pour nous, c'est le parc de stationnement en silo de la gare ;
- de la défense extérieure contre l'incendie. C'est tout ce qui est poteaux d'incendie sur la voie publique ;
- les eaux pluviales. Cela consiste essentiellement à déboucher les avaloirs ;
- la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités industrielles ou commerciales. En ce qui nous concerne, cela consiste en un transfert de la zone d'activité des Molières.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les compétences ont été transférées à la Métropole et, dans un même mouvement, en décembre 2017, la Métropole nous a dit : « Vous savez, on n'est pas capable de gérer. On va donc passer une convention avec chacune des communes pour qu'elles acceptent de gérer cela à la place de la Métropole ». C'est pour cette raison que ces 4 conventions sont toutes écrites dans le même langage juridique et administratif. Cela consiste à pallier l'incapacité dans laquelle est la Métropole de gérer les compétences qui lui ont été transférées.

Nous allons donc faire à la place de la Métropole et la Métropole va nous rembourser, à l'euro près, l'ensemble des frais que nous aurons, tant en matière de personnel qu'en matière de prestations sur les différents équipements dont nous acceptons la gestion en délégation.

**Monsieur le MAIRE.** - Ce sont uniquement des échanges entre cette métropole, et j'en dirai d'ailleurs quelques mots. Je peux le faire maintenant, ceci dit.

Je reviendrai devant le Conseil municipal puisque depuis quelques semaines le Préfet de région nous a interpellés sur l'évolution de cette métropole – cela a évidemment des incidences pour nous – et sur la fusion potentielle du Conseil départemental et de la Métropole. Cette concertation a été menée par le Préfet et elle est toujours en cours. Il doit rendre un rapport au Gouvernement d'ici quelques semaines. Une fois que nous aurons ce rapport, le Gouvernement saisira la commission préfectorale qui s'appelle... Je me retourne et, évidemment, tout le monde a oublié.

**Monsieur Gérard GUILLEMONT.** - C'est la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale).

**Monsieur le MAIRE.** - Oui, c'est la CDCI. Nous (les maires) aurons évidemment des discussions. Je suis membre de cette CDCI et, évidemment, j'ai fait valoir un certain nombre d'arguments.

Je reviendrai vers vous avec des exposés plus complets, mais je tiens à dire au Conseil municipal que ma position et la position de la Ville sur cette question sont très claires : nous sommes pour renforcer le bloc communal. Nous pensons que la Métropole doit être une métropole dite « de projets stratégiques » (transports, aménagement, environnement, enseignement supérieur, etc.), mais que les collectivités locales, notamment la commune, doivent être renforcées sur leurs compétences pour laisser aux maires la possibilité d'agir conformément au mandat démocratique qui leur a été donné par les électrices et les électeurs.

Dans la presse, on lit beaucoup de choses. Je souhaite donc revenir devant le Conseil municipal quand nous aurons ce document. Nous aurons un débat entre nous, mais il sera informatif puisque, de toute façon, ici, nous ne sommes pas des législateurs. Nous serons amenés à prendre des positions. Je l'ai d'ailleurs dit dans un journal qui a voulu me poser la question : je suis assez favorable à la fusion du Département et de la Métropole, mais avec le renforcement du bloc communal, c'est-à-dire les compétences de proximité et les moyens qui vont avec. Il y a évidemment des questions sur le suivi de la solidarité qui est faite par le Département et qui est très importante.

Je reviendrai vers vous quand nous aurons des éléments écrits par rapport au Gouvernement, et il y aura un débat au sein du Conseil municipal sur cette question.

Madame DUMAS, allez-y.

**Madame Cécile DUMAS.** - Je voulais vous demander quelle était votre position, mais vous venez de dire que vous étiez favorable à la fusion du Conseil départemental avec la Métropole. Ce soir, je prends acte.

C'est déjà un aveu de faiblesse de la part de la Métropole de nous renvoyer des compétences. Il y a deux ans, on les lui donnait toutes et aujourd'hui elle dit : « *Houlà ! Ça, on ne sait pas faire. Vous allez les reprendre* ». Je ne trouve donc pas que ce soit très favorable. Le Conseil départemental a des compétences importantes, notamment en termes de cohésion sociale. Si la Métropole n'est pas compétente pour des parkings de voitures, on peut se poser de vraies questions en termes de RSA (Revenu de Solidarité Active).

Je ne connais pas le dossier aussi bien que ce que vous le connaissez, mais je voudrais dire que, dans le contexte actuel, si l'on me faisait la preuve que mutualiser et centraliser est une bonne chose pour les citoyens, je pourrais l'entendre. Sauf que, aujourd'hui, chaque fois que l'on nous parle de mutualisation, c'est pour enlever des moyens. Qu'il y ait une fusion entre

le Conseil départemental et la Métropole, je vois bien à quel niveau cela peut intéresser. La fusion, c'est deux fois moins de secrétaires, deux fois moins de personnel sur la structure, parce que c'est comme ça que ça se passe. Quand on a besoin de 4 standardistes (2 au Conseil départemental et 2 à la Métropole), si l'on fusionne, on n'en a plus besoin que de 2. J'entends que c'est sûrement pour faire des économies. Si l'on me fait la preuve que cela fonctionne aussi bien sur certains services, je peux aussi l'entendre, mais vu ce que nous voyons ce soir, j'ai bien peur que, sur les grands dossiers, cette métropole – qui devait faire tant de choses et tellement bien – soit finalement bien en deçà des attentes, bien en deçà de ce qu'elle a voulu faire.

La preuve est que nous étions tous opposés à cette métropole. Nous n'avons pas eu le choix et nous avons donc joué le jeu comme nous le pouvions. Aujourd'hui, preuve est faite que, sur des bornes à incendie, sur des parkings, elle ne sait plus faire. Par conséquent, quand vous dites « je suis favorable à la fusion du Conseil départemental avec la Métropole », je vous avoue que je suis très, très interrogée. Je suis très interrogée parce que les compétences du Conseil départemental ce sont les collèges – vous le savez mieux que moi –, c'est tout ce qui a trait à la protection de l'enfance, c'est tout ce qui touche au RSA. Donc, si la Métropole est déjà débordée avec les parkings...

*Rires.*

**Monsieur le MAIRE.** – J'ai bien compris votre interrogation et je vous remercie d'avoir redit ici, devant tout le monde, que nous avons tous pris position – collectivement et à l'unanimité, si mes souvenirs sont bons – sur le fait que nous ne voulions pas de cette métropole-là. Par contre, nous avons précisé dans le même temps qu'il y avait des sujets qui, par expérience, devaient être traités globalement. Je sais ce que cela vaut pour le milieu économique, le milieu universitaire, les transferts entre recherche et technologie, le transport, etc. C'est facile à voir, nous sommes tous touchés par cela et il faut avoir une réponse globale. Il ne peut pas y avoir de réponse qu'à l'initiative d'une ville.

J'ai pris la précaution – c'est pour cela que je l'avais dit « d'entrée de jeu » – de dire que ma position était liée au renforcement du bloc communal qui, lui, aujourd'hui, n'a pas totalement les moyens de fonctionner et se retrouve avec un nombre d'interlocuteurs qui a été augmenté puisque la Métropole s'est glissée au milieu. Comme le Conseil départemental a des compétences et gère la question sociale, qui est très importante, il a le personnel qui sait la gérer. Le Conseil départemental a les gens qui savent faire fonctionner cela, je ne suis donc pas inquiet.

En l'occurrence, à la Métropole, là-haut, personne ne savait gérer et il était donc normal qu'elle se retourne vers les communes. Sur le fonctionnement, nous verrons bien.

Par contre, l'idée d'avoir 3 grandes institutions sur notre territoire (la Région sur les grands aspects d'aménagement, la Métropole et le Conseil départemental – je lie les deux – et la commune) me paraît beaucoup plus cohérente. Mais, je mets comme préalable ce que j'ai dit : Il faut que le bloc communal soit renforcé.

Pour l'instant, nous avons des compétences qui sont remontées, qui nous reviennent parce que la Métropole ne sait pas les gérer, mais il y a aussi des questions fiscales à aborder en termes de recettes pour les communes. J'entends bien qu'il a été décidé d'arrêter la taxe d'habitation, mais il est de mon devoir, en tant que maire, de dire que c'est un levier. Certes, la Ville a fait des baisses d'impôt successives. Il est vrai que, pour d'autres communes qui nous entourent, ce n'a pas été ce choix, mais nous l'avons fait. Par contre, la taxe d'habitation, ce sont des recettes fiscales en moins. Il faut donc que l'on regarde d'autres recettes fiscales pour équilibrer le bloc communal puisque le but du jeu est d'équilibrer les choses et que la Ville puisse avoir les moyens, en termes de ressources, de pouvoir fonctionner et assurer son service public.

Nous sommes plutôt pour le renforcement du service public de proximité parce que nous pensons que c'est un élément central par rapport à la démocratie et à notre belle République. J'entends beaucoup de gens en parler aujourd'hui et je m'en réjouis, mais qu'ils me donnent les moyens de pouvoir le faire. Pour l'occasion, et puisque cela ne date pas d'aujourd'hui, je vais mettre tout le monde dans le lot : cela fait 20 ans que chacun renit les services de proximité en baissant ces services. Là, j'entends qu'il y a des discours différents, mais j'attends les actes. Je suis comme vous : j'attendrai de savoir si les recettes augmentent.

Mon message est donc de dire que compte tenu de la situation actuelle, cela peut « accoucher d'une souris », c'est-à-dire qu'il ne se passera rien, ou cela peut accoucher d'une chose plus partagée. À ce moment-là, il est de mon devoir, avec Madame Maryse RODDE, de venir devant le Conseil municipal pour pouvoir vous présenter à tous les différentes hypothèses sur lesquelles nous vous demanderons votre avis. Je souhaite qu'à ce moment-là, que ce soit obligatoire ou non, le Conseil municipal puisse prendre position et que chacun puisse s'exprimer avec les documents correspondants. Dès que j'aurai ces documents, je vous en ferai part à tous pour que vous puissiez travailler et nous aurons ce débat au sein du Conseil municipal pour prendre une position commune. Nous l'avons fait sur la première métropole et sa mise en place, je souhaite que nous le fassions sur le reste.

Gérald, est-ce que tu veux dire un mot ?

**Monsieur Gérald GUILLEMONT.** - Pour poursuivre le débat qui s'engage – nous aurons une réunion spécifique là-dessus, merci, Frédéric – il faut bien voir que le projet de loi de fusion entre le Département et la Métropole est une vraie opportunité pour « rebattre les cartes » en ce qui concerne les compétences qui sont confiées à la Métropole. Tu parlais de lois et ce sont celles de 2014 (la loi MAPTAM) et de 2015 (la loi NOTRe), mais vous savez aussi qu'en 2020 les conseils de territoire vont disparaître.

Les conseils de territoire, en fait, sont les anciens EPCI fusionnés qui permettent aujourd'hui – pour le nôtre, nous nous verrons encore la semaine prochaine – de régler avec une relative proximité un certain nombre de choses de compétence opérationnelle de la Métropole. En 2020, il n'y aura plus de conseil de territoire et tout remontera à Marseille. La Métropole « saison 1 » que nous vivons aujourd'hui est encore relativement douce parce qu'il y a ces compétences opérationnelles dans les conseils de territoire. C'est aussi qu'il y avait une volonté de Monsieur Jean-Claude GAUDIN de faire en sorte que les maires soient satisfaits du fonctionnement au démarrage et pendant le premier développement de la Métropole. Après 2020, s'il n'y a pas de fusion de la Métropole avec le Département, nous aurons une autre Métropole. En plus, le mode de scrutin va changer, comme tout le monde le sait.

Pour être concret, je vais prendre deux ou trois exemples. La Métropole, dans le format actuel, était sur des compétences stratégiques, mais se voyait aussi transférer énormément de compétences de proximité.

Je vais prendre des exemples emblématiques.

- Le nettoyage des rues dans les 94 communes de la Métropole, normalement, ce sont des agents métropolitains qui doivent le faire, plus des agents communaux.
- Les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), qui sont des documents absolument essentiels pour dire quel avenir nous voulons pour le visage urbain et naturel de nos communes, échappent aux communes et sont intégrés dans un PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) à l'échelle de 2 millions d'habitants.
- Pour l'eau et l'assainissement, qui sont pour moi des compétences de proximité, c'est pareil : les contrats remontent à Marseille.
- La collecte des déchets, qui est souvent liée à des problèmes de propreté sur les communes, remontera aussi à Marseille en 2020.

J'ai toujours milité contre cette conception de la Métropole et je me félicite donc de cette fenêtre législative qui est une opportunité pour que les conseils municipaux et les maires

« rebattent les cartes ». Cela semble aller dans ce sens puisqu'actuellement des réunions s'opèrent au niveau des maires. Cela paraît pouvoir aller dans ce sens, c'est-à-dire le sens d'un renforcement des communes et d'une métropole forte de communes fortes et travaillant sur des compétences stratégiques. Effectivement, c'est un bon débat qui s'engage, et peut-être que l'on va finir par avoir une loi qui sera plus équilibrée entre les compétences de proximité aux communes et les compétences stratégiques à la Métropole.

**Monsieur le MAIRE.** - Oui, Madame DUMAS.

**Madame Cécile DUMAS.** - C'est une question importante.

**Monsieur le MAIRE.** - Bien sûr.

**Madame Cécile DUMAS.** - On en reparlera. Je ne connais pas le dossier et mes interventions sont sûrement très simplistes, mais quand même. J'entends que l'on fusionne le Conseil départemental avec la Métropole et que l'on renvoie des compétences sur les communes, des compétences importantes. Je veux le croire.

Depuis ce matin, je me demandais « est-ce que le Maire sera au Conseil municipal ou à l'Élysée ? » et je vois que vous êtes au Conseil municipal, que vous n'êtes pas resté à Paris.

**Monsieur le MAIRE.** - Vous avez raison, j'étais invité et, Madame DUMAS, je me suis excusé, comme il se doit en République et en termes d'éducation. Je me suis excusé hier ou avant-hier, quand j'ai reçu l'invitation, pour indiquer à Monsieur le Préfet de Région et à Monsieur le Président de la République que mon Conseil municipal se tenait. Vous voyez, j'ai toujours choisi Miramas plutôt que les ors de la République.

**Madame Cécile DUMAS.** - Cela va plus loin que cela, Monsieur le MAIRE. Aller à l'Élysée, c'est être favorable à ce qui est en train de se faire.

**Monsieur le MAIRE.** - Je connais quelques maires – je pourrais vous donner des noms – qui n'y sont pas allés pour manger.

**Madame Cécile DUMAS.** - C'est leur problème. Chacun fait de la politique pour ce qu'il croit bon ou pas de faire. Si c'est pour les petits fours, que voulez-vous que je vous dise ? Considérant les signes qui nous sont envoyés de la part du Gouvernement, j'ai des réserves.

**Monsieur le MAIRE.** - Vous avez des inquiétudes, nous aussi.

**Madame Cécile DUMAS.** - Ce que vous nous expliquez, dans un bon sens primaire – je ne connais pas encore le dossier –, c'est que l'on a supprimé les intercommunalités, que l'on a basculé des compétences sur une structure bien plus lointaine qui est la Métropole. Aujourd'hui, vous m'expliquez que l'autre structure, qui est finalement un peu éloignée de la population, mais pas tant que cela, elle aussi, va basculer sur la Métropole. À mon stade de connaissance du dossier, c'est comme cela que je le vois.

Je comprends que l'intercommunalité, qui était quand même quelque chose – en tout cas pour nous puisqu'elle existait depuis très longtemps –, qui était intégrée et, dans la réflexion des gens, qui était une entité lisible, visible et compréhensible, a été supprimée et basculée à la Métropole. Le Conseil départemental, malheureusement, est une instance qui, pour les gens les plus en difficultés, est visible, lisible et compréhensible, mais on nous dit qu'elle basculera aussi sur quelque chose de plus lointain qui est la Métropole. Voilà comment je le lis, aujourd'hui. Dans ce que je connais du dossier et, je le dis, je ne connais quasiment rien du dossier. C'est pour ça que je trouve cela inquiétant.

**Monsieur le MAIRE.** - Madame, tout est inquiétant en ce moment, que ce soit le jaune, le vert, ou le rose. Tout est inquiétant, je vous l'accorde. Tout est inquiétant. La seule chose est que je considère que – je vous en donne acte – ma place est ici. Je ne confonds pas les places.

Ensuite, il était de mon devoir, ainsi que celui de la majorité qui m'accompagne puisque nous sommes ensemble, de dire que c'est au Conseil municipal qu'il faudra discuter de cela. Je partirai du Conseil municipal avec la discussion que l'on aura eue pour prendre une position définitive quand il s'agira de donner notre avis. Cela me paraît tout à fait essentiel sachant que la Métropole est un fait, que la loi est passée et que notre rôle, en tant qu'élus, est de travailler dans cette métropole pour faire avancer nos dossiers.

Honnêtement, on critique beaucoup la Métropole, et à juste titre pour certaines choses, mais sur d'autres pas du tout. Les dossiers de la ville de Miramas ont été très bien traités, que ce soit notre réforme du PLU ou que ce soit les relations que nous avons sur un certain nombre de choses. C'est peut-être parce que, par rapport à d'autres, nous – pas moi, mais la Ville – avons l'expérience de 40 ans de SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle), ce qui a permis de développer des habitudes dans le fonctionnement. C'est sûr que pour un maire qui n'avait pas trop l'habitude d'avoir des tonnes et des tonnes de bureaux où aller frapper pour faire avancer ses dossiers, c'est plus compliqué. Ça, je l'entends. Pour celui qui a une modeste expérience et sevalt déjà comment faire avancer ses dossiers, c'est plus simple.

Ceci étant dit, nous sommes 240 à discuter et croyez-moi quand je vous dis que, parfois, quand nous sommes en réunion, nous pouvons être surpris par la teneur des choses là où, avant, nous travaillions, quelles que soient nos options, sur des projets communs et stratégiques.

Par rapport à tout cela, si vous en êtes d'accord, nous allons voter les délibérations n° 4, 5, 6 et 7 d'affilée. Nous commençons par la délibération n° 4.

*Il est à présent procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Nous passons à la question n° 5.

**N° 5 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE GESTION N° 17/1359  
RELATIVE À LA COMPÉTENCE « SERVICES EXTÉRIEURS DÉFENSE CONTRE  
INCENDIES » DE LA COMMUNE DE MIRAMAS TRANSFÉRÉE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 À LA  
MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT**

**Monsieur le MAIRE.** Il s'agit toujours de la même chose, mais pour les services extérieurs de défense contre les incendies.

*Il est à présent procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Nous passons à la question n° 6.



**N° 6 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE GESTION N° 17/1360  
RELATIVE À LA COMPÉTENCE « EAU PLUVIALE » DE LA COMMUNE DE MIRAMAS  
TRANSFÉRÉE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 À LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT**

**Monsieur le MAIRE.** - Il s'agit de l'eau pluviale. J'avais Madame ARNAUD en tant que rapporteur, cela me fait beaucoup rire. Il y a eu une légère erreur. Je ne savais pas que la culture allait jusque-là. Vous avez discuté avant, j'imagine.

*Il est à présent procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilynne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 7 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE GESTION N° 17/1362  
RELATIVE À LA COMPÉTENCE « CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET GESTION DES ZONES  
D'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, TERTIAIRE, ARTISANALE, TOURISTIQUE,  
PORTUAIRE OU AÉROPORTUAIRE » DE LA COMMUNE DE MIRAMAS TRANSFÉRÉE AU  
1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 À LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT**

**Monsieur le MAIRE.** - Nous votons également.

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilynne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Dont acte. Nous aurons ce débat plus longuement puisque nous ferons un Conseil municipal où nous nous donnerons un peu plus de temps. Nous aurons beaucoup, beaucoup de dossiers et de documents pour essayer de mieux comprendre.

Nous passons à la question n° 8, avec Monsieur GUILLEMONT.

## **FINANCES**

### **N° 8 - ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES**

**Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT**

**Monsieur Gérard GUILLEMONT.**- Comme chaque année, vous le savez, nous passons une délibération pour faire des admissions en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables. Après le travail fait par notre comptable public pour mettre en recouvrement un certain nombre de titres et de recettes (d'une moyenne de 25 à 30 euros) et après toutes les diligences, nous avons donc une liste de titres et de recettes qui ne sont plus recouvrables. Le total représente 5 428,10 euros.

**Monsieur le MAIRE.**- J'étais en train de demander quel pourcentage cela représente par rapport à l'ensemble des recettes que nous avons. Cela doit faire 1 %, non ?

**Monsieur Gérard GUILLEMONT.**- Non. Nous avons 49 millions d'euros de recettes et, là, il y en a pour 5 000 euros. Cela doit faire 1 cent millième.

**Monsieur le MAIRE.**- Il y a des spécialistes qui contrôlent cela et l'on doit donc être à 0,01 %. Comme toujours, c'est le travail du trésorier, je le rappelle à chaque Conseil municipal. Tout cela vient du fait que, à un moment donné, quelqu'un est décédé, quelqu'un a disparu, etc.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

#### **VOTE**

##### **POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilynne KERAUDY »)

##### **CONTRE : 0**

##### **ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.** - La question n° 9, c'est Monsieur Jean GUILLON. Ah ! C'est Caliactis !

## **N° 9 - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE DE CONTENTIEUX AFFAIRE COMMUNE/SARL CALIACTIS**

**Rapporteur :** M. Jean GUILLON

*Monsieur Jean GUILLON procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur Jean GUILLON.** - La rue Henri Coste est celle qui est en face du GOSEC (Complexe Sportif Évolutif Couvert) Concorde. En fait, sur cette rue, les constructions se sont déroulées comme cela. Chaque fois, le lotisseur faisait la rue et elle continuait.

Il est vrai que la loi a un peu changé et que, maintenant, il faut préciser un peu mieux les choses. En 2018, finalement, le lotisseur s'est dit : « *Peut-être que je vais pouvoir récupérer un peu de sous sur cette voie* ». Il avait déjà un projet qui datait de 2005 ou 2006 et il y a eu la crise des subprimes, il a donc abandonné le premier lotissement qu'il devait faire. En fait, il devait faire des immeubles de je ne sais plus combien de logements. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais à la place de l'ancien Intermarché il devait y avoir 450 ou 500 logements. Je ne pense pas qu'il aura gain de cause, mais on met quand même une provision.

**Monsieur le MAIRE.** - On ne paiera pas les voiries, j'espère que l'on gagnera. Sinon on fera appel, parce qu'il y a des limites.

**Monsieur Jean GUILLON.** - Pour information, quand on fait estimer le terrain de la voirie, puisque c'est du terrain qui n'est pas constructible... Il ne l'est d'autant pas qu'ils ont pris la SHON (Surface Hors Œuvre Nette) possible de la surface de la rue pour la mettre dans le lotissement, pour faire des maisons plus grandes. Aujourd'hui, un terrain qui n'est pas constructible, pour faire une route, France Domalme estime cela à 1 euro le mètre carré.

**Monsieur le MAIRE.** - On va rester prudent en Conseil municipal parce que je ne voudrais pas qu'il prenne notre document pour s'en servir contre nous. En l'occurrence, nous sommes sûrs du bon droit de la Ville et la Ville ne paiera pas une voirie que le Monsieur s'était engagé à payer. Voilà. C'est parti et nous verrons bien.

Comptablement, à partir du moment où nous avons un contentieux, quel que soit le résultat du contentieux – que je souhaite positif –, nous devons obligatoirement mettre dans nos comptes cette espèce de séquestre de la somme. Nous faisons la valorisation de ce qu'il est possible de perdre, mais j'espère bien que nous allons gagner. Ensuite, nous demanderons ce qu'il faut de dédommagement par rapport à tout cela.

Sur cette constitution de provision, y a-t-il des questions ? Si il n'y a pas de question, nous passons au vote. C'est la première fois que cela nous arrive.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE**, - Merci pour les avocats. Je précise que ce n'est pas Maître Frédéric TEISSIER qui est notre avocat.

En ce qui concerne le rapport n° 10, c'est Monsieur GUILLEMONT.

**N° 10 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – EXERCICE 2018 - BUDGET PRINCIPAL VILLE DE MIRAMAS**

**Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT**

**Monsieur Gérard GUILLEMONT**, - Dans les documents qui vous sont transmis, vous avez l'intégralité des éléments en format comptable et la synthèse.

En section fonctionnement, nous avons besoin de 200 000 euros supplémentaires par rapport au BP (Budget Primitif) au chapitre 65 et de 50 000 euros supplémentaires au chapitre 67, plus les 300 000 euros de provision dont Jean GUILLON vient de vous entretenir afin d'éventuellement faire face au contentieux contre la Commune par la société Caliactis. On ajoute en dépenses, toujours dans la section de fonctionnement, un prélèvement pour la section d'investissement à hauteur de 1 363 150 euros.

Ensuite, en section d'investissement, nous avons besoin de crédits nouveaux au chapitre 21 à hauteur de 2 millions d'euros. Là, c'est effectivement une délibération et une décision modificative importante. Il se trouve tout simplement que les efforts que nous avons entrepris depuis l'an dernier pour renforcer les services – techniques principalement, mais pas que puisqu'il y a aussi la commande publique et les services des finances – ont payé. Nous sommes maintenant en mesure, en matière de réalisation d'opérations d'entretien, notamment sur les bâtiments communaux, en termes de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage, d'avoir un rythme beaucoup plus important que ce que nous avons pu faire en 2015, en 2016 voire même en 2017. Maintenant, nous avons des services qui sont globalement dotés de moyens suffisamment importants (en techniciens, en ingénieurs et en responsables) pour pouvoir faire face à des programmes et des dépenses d'équipements qui correspondent aux besoins de la Commune.

En fait, quand on a établi le budget primitif, concernant les dépenses d'équipement, en investissement, on a été « un peu court » et c'est plutôt une bonne nouvelle. C'est plutôt une bonne nouvelle puisque cela veut dire que, maintenant, nous avons une vraie capacité à faire les déclarations d'investissement sur nos équipements. Il nous faut donc 2 millions d'euros en plus. Ces 2 millions sur le chapitre 21 sont financés par le prélèvement sur la section de fonctionnement au chapitre 23 pour 500 000 euros et par une notification de subvention du Département – c'est la recette que vous avez sur la colonne de droite – à hauteur de 216 850 euros. Tout ceci fait 2.1 millions d'euros pour les chapitres 21 et 20.

Voilà, mes chers collègues, les raisons pour lesquelles nous vous proposons cette décision modificative n° 2.

**Monsieur le MAIRE.** - Y a-t-il des questions particulières ? Oui, Madame DUMAS.

**Madame Cécile DUMAS.** - De quelle nature sont ces travaux ? Pour quoi faire ?

**Monsieur le MAIRE.** - Monsieur GUILLEMONT, il y en a des travaux.

**Monsieur Gérard GUILLEMONT.** - Franchement, je n'ai pas la liste ici.

**Monsieur le MAIRE.** - Nous pouvons peut-être nous retourner. Qu'avons-nous comme travaux ?

**Madame Cécile MERLE, Directrice des Finances et du Contrôle de Gestion.** - Nous avons de gros programmes.

**Monsieur le MAIRE.** - Nous avons tous les programmes qui se terminent et qui sont des reports.

**Madame Cécile MERLE, Directrice des Finances et du Contrôle de Gestion.**

Non, ce ne sont pas des reports. Ce sont soit des programmes qui ont d'autres extensions soit des opérations qui sont intervenues en cours d'année.

**Monsieur le MAIRE.** - Là-dedans, il y a des bâtiments, de la voirie, des écoles, etc.

**Madame Cécile MERLE, Directrice des Finances et du Contrôle de Gestion.**

C'est vraiment très diversifié. Il y a des bâtiments, des écoles, de la voirie.

**Monsieur le MAIRE.** - Si vous le voulez, Madame, on vous donnera la liste.

**Monsieur Gérard GUILLEMONT.** - Cela va notamment nous permettre de signer le marché pour la construction du nouveau centre de données numériques. Il y en a pour plus de 500 000 euros.

**Monsieur le MAIRE.** - On a eu une subvention pour cela, d'ailleurs.

**Monsieur Gérard GUILLEMONT.** - Oui, Monsieur le MAIRE, nous avons eu une subvention, et cela permet de poursuivre.

Si vous voulez le détail, on pourra vous le fournir, mais je ne l'avais pas préparé. Je vous prie de m'en excuser.

**Madame Cécile DUMAS.** - C'est autant d'argent que l'on donnera en moins aux entreprises.

**Monsieur Gérard GUILLEMONT.** - Non. Les dépenses qui sont au chapitre 21 sont des marchés de travaux passés avec des entreprises extérieures. Ce ne sont pas des travaux réalisés en régie par le personnel communal.

**Monsieur le MAIRE.** - C'est la suite des marchés publics et des travaux qui ont eu lieu un peu partout dans la Ville.

**Monsieur Gérard GUILLEMONT.** - C'est de l'achat de travaux et de prestations intellectuelles.

**Madame Cécile DUMAS.** - D'accord. Il y avait une confusion parce que vous disiez que nous étions arrivés à avoir des services. Je pensais que c'étaient des travaux que l'on n'avait plus en appels de marchés.

**Monsieur Gérard GUILLEMONT.** - En fait, on n'a pas renforcé les équipes de la régie des bâtiments, par exemple. On a renforcé le bureau d'études en bâtiments, où l'on a recruté 2 ingénieurs et 1 technicien. On a renforcé le service de la commande publique, puisque l'on a recruté 1 attaché pour rédiger des marchés, etc. Ce sont des fonctions intellectuelles.

**Monsieur le MAIRE.** - Je vais donner un exemple. Le groupe scolaire Jean Moulin a encore une partie actuellement en travaux, mais toute la première partie a été faite par des entreprises privées. Là, on est sur du gros œuvre, pas sur de petits tuyaux.

Puisque nous le proposons, sur la décision modificative n° 2, y a-t-il encore des questions particulières ? S'il n'y a plus de question, nous pouvons passer au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 30**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyn KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 2**

(1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »)

**Monsieur le MAIRE**, - Nous passons à la question n° 11 et c'est moi qui vais la rapporter.

**N° 11 - PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DES FRAIS D'OBSÈQUES DE MADAME EMERITA WEIDIG**

**Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX**

**Monsieur le MAIRE**, - Nous avons eu – je ne vais pas entrer dans les détails, vous le pensez bien – et c'est très rare, c'est même le premier cas depuis 2008, un très gros problème dans le suivi et la gestion des obsèques de Madame Emerita WEIDIG. Compte tenu des difficultés qui ont eu lieu, et il y en a eu de très nombreuses, nous avons estimé que le service rendu n'était pas à la hauteur sur cet exemple. Pour le reste, la régie funéraire se porte très bien et le travail y est fait très correctement. Sur cet exemple qui est malheureux, nous avons pris la décision de vous proposer une prise en charge par la Ville des frais d'obsèques.

Pour ceux que cela intéresse, je donnerai les raisons particulières, mais honnêtement, la succession d'erreurs qui fut commise par nous est suffisamment inadéquate, pour ne pas dire « inappropriée », pour que nous prenions finalement cette décision. J'ai reçu la famille. Avec Madame Marie-Pierre VIAL, nous en avons largement discuté et nous avons décidé, pour ces frais d'obsèques qui sont à hauteur de 1 038,22 euros TTC, de les prendre en charge exceptionnellement.

S'il n'y a pas de question particulière, nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.** - Ensuite, c'est Monsieur BAUDOUX.

**N° 12 - REMBOURSEMENT DE SA SUBVENTION 2018 PAR L'ASSOCIATION RYU KWAJ  
KARATÉ CONTACT MIRAMAS**

**Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX**

**Monsieur Jacques BAUDOUX.** - Il s'agit de quelque chose de peu ordinaire, car cela n'arrive pas souvent. C'est une association qui a cessé son activité et souhaite rembourser la subvention qui lui a été attribuée.

*Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur Jacques BAUDOUX.** - On salue la démarche honnête de cette association, mais c'est courant dans le sport. Cela fait partie des valeurs du sport.

**Monsieur le MAIRE.** - C'est une proposition de remboursement que nous acceptons avec joie et volupté. Merci, Monsieur l'Adjoint.

Y a-t-il des questions particulières ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote. Celui qui voterait contre, je ne le comprendrais pas.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**



**N° 13 - OCTROI D'UNE AIDE D'URGENCE À L'ASSOCIATION DES MAIRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE DANS LE CADRE DE LA « SOLIDARITÉ COMMUNES AUDOISES 2018 » SUITE AUX INONDATIONS DU MOIS D'OCTOBRE**

**Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX**

**Monsieur le MAIRE**.- Vous savez que nos conseils municipaux, évidemment, ont quelques difficultés à suivre l'actualité. Il y a quelques semaines, nous avons été saisis, comme l'ensemble des habitants de notre Ville, je pense, du caractère exceptionnel de ce qu'il s'est passé dans le département de l'Aude. Cela avait un caractère exceptionnel et cela fait que des communes qui nous ressemblent se retrouvent aujourd'hui avec des montants de travaux hallucinants. Évidemment, leurs profils ne permettront pas de s'y retrouver. L'État doit évidemment jouer la solidarité, mais dans toute la France un grand nombre d'unions des maires et de communes a décidé de participer à la réhabilitation de l'ensemble de ces communes, notamment de celle de Trèbes.

Nous le faisons d'autant plus que ce qui nous a beaucoup touchés, et les habitants aussi, j'imagine, au-delà des drames humains, est le caractère inéluctable de ces éléments naturels qui, de plus en plus, frappent nos territoires. Nous faisons partie de ceux qui pensent que la question environnementale est une question qui va devenir centrale dans l'aménagement des territoires. Au-delà de la question de la planète, il y a aussi une question de changement du climat qui fait que nos pluies – nous le voyons actuellement sur notre Région – sont effroyables.

Tout cela ne va pas s'améliorer s'il n'y a pas une prise de conscience générale comme le fait la commune de Miramas sur le zéro déchet, le zéro pesticide, le travail que nous menons actuellement pour mettre moins de goudron, le retour à des choses différentes sur les plantations, la chaleur dans les villes ou la gestion des risques.

Je vous le dis – et je remercie le travail de Monsieur Jean-Luc SANCHE –, le gros travail que nous faisons depuis des années sur la question des risques porte ses fruits et nous sommes cités en exemple sur la gestion des risques et la façon dont nous mettons en œuvre nos plans. Nous l'avons d'ailleurs fait deux fois : une fois en direct sur l'eau (j'en ai parlé au Conseil municipal) et une fois où vous ne l'aviez pas vu dans le cadre d'un exercice qui nous avait été imposé par l'État. Dans cet exercice, nous nous sommes mis à jouer un rôle et nous étions très en avance par rapport aux décisions de l'État.

Compte tenu de tout cela, compte tenu de l'émotion générale qui a saisi à peu près tout le monde, compte tenu des relations que j'ai eues avec les maires du département de l'Aude,

nous avons décidé d'octroyer une aide d'urgence par l'intermédiaire de l'association des maires du département de l'Aude qui est devenue la réceptacle des aides de toutes les communes en France par solidarité aux communes audoises en 2018. Je le propose donc au Conseil municipal. Ce n'est pas souvent que nous le faisons et je dirai deux mots tout à l'heure sur ce qu'il s'est passé sur Marseille. En ce qui concerne l'Aude, il nous est venu la nécessité d'approuver l'octroi d'une aide financière exceptionnelle de 5 000 euros à l'association des maires de l'Aude au titre de la ville de Miramas et de tous ses habitants pour pouvoir travailler avec ces mairies. Nous suivrons, bien évidemment, les travaux qui seront faits. L'association des maires de l'Aude s'est engagée à nous faire des retours pour expliquer tout ce qu'ils sont en train de faire.

Je crois que, dans ce beau département, qui est magnifique, il y a vraiment une grande prise de conscience sur les dégâts. Certes, ils ont des problématiques d'inondation, ce que nous n'avons pas – eux l'ont évidemment de façon très importante –, mais nous avons aussi d'autres problématiques, notamment les risques industriels – j'en parle souvent avec Gaëtan FERNANDEZ qui connaît bien ce sujet – et ce qui est lié à la gare de triage, ce qui est lié à l'Armée, ce qui est lié à l'eau, au terrorisme et aux incendies. Évidemment, ils attendent de toutes les communes de France et des 36 000 maires de France, une aide particulière. Je vous propose donc de le faire.

Y a-t-il des interventions complémentaires ? Oui, Madame DUMAS.

**Madame Cécile DUMAS.-** C'est tout simplement ce que l'on appelle de la solidarité. C'est parfait. C'est très bien.

Vous disiez que la ville de Miramas avait adopté une ligne de conduite quant aux questions environnementales. Je n'avais pas prévu d'intervenir là-dessus, mais puisque vous en parlez, j'en profite. Je suis très surprise qu'au village de marques, été comme hiver, avec la climatisation ou le chauffage, les magasins doivent rester avec leurs portes ouvertes. Si vous pouviez effectivement faire valoir cela à McArthurGlen, qui est venu s'installer dans une commune pour qui l'environnement est important... Je pense que cette mesure est, de nos jours, complètement hallucinante.

**Monsieur le MAIRE.-** Madame, n'allez pas plus loin. Quand nous avons expliqué l'arrivée du village de marques – je me retourne vers Jean GUILLON et Géraldine BUTI – nous avons dit qu'ils avaient ce que l'on appelle des panneaux photovoltaïques. Ils fonctionnent à l'électricité photovoltaïque en grande partie, mais je l'ai vu. Ensuite, il y a des problèmes de sécurité des magasins, etc. Si vous souhaitez que je fasse cette intervention, je leur en parlerai. mais je souhaiterais vous dire, par contre, qu'en termes de développement durable, nous avons fait faire à ce village des choses qui n'existent nulle part en France.

**Madame Cécile DUMAS.** - C'est très bien, mais c'est par rapport aux signaux que cela renvoie.

**Monsieur le MAIRE.** - C'est vrai.

**Madame Cécile DUMAS.** - En plein hiver, vous passez devant un magasin et les portes sont ouvertes.

**Monsieur le MAIRE.** - C'est vrai. Je le leur dirai.

**Madame Cécile DUMAS.** - Dans l'éducation des gens, dans les combats qui sont à mener au quotidien, dans l'idée que « l'environnement doit aussi passer par moi », je trouve que ce sont des signaux qui ne vont pas dans le bon sens.

**Monsieur le MAIRE.** - Très bien. Je leur formulerai votre idée. Géraldine BUTI va bientôt les rencontrer pour faire un bilan de tous ces éléments liés au développement durable.

Pour l'Aude, est-ce que je peux passer au vote ? Je vais vous demander de lever la main, cela va vous faire faire de l'exercice. Cela fait partie du développement durable.

*Il est à présent procédé au vote.*

#### **VOTE**

**POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Béatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilynne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.** - Je vous remercie.

En l'absence de Madame Mireille MIZOULE, je rapporte la question n° 14. C'est une discussion que nous avons eue au Conseil municipal il y a un mois. Vous nous aviez interpellés sur la question, Madame DUMAS, et la majorité y travaillait déjà depuis un moment.

#### **N° 14 - OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION SOS MÉDITERRANÉE AU TITRE DE L'AIDE D'URGENCE**

**Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX**

**Monsieur le MAIRE.** - C'est un rapport dans lequel nous souhaitons attribuer une aide financière exceptionnelle à SOS Méditerranée. Je vais prendre les trois choses et, après, je laisserai place au débat.

Premièrement, nous considérons qu'à partir du moment où il y a des vies en danger, où qu'elles soient et de quelque façon qu'il soit, il faut que des ONG (Organisations Non Gouvernementales) puissent être présentes. Dans le monde, il y a des ONG présentes partout et elles font un travail remarquable. Nous ne sommes pas en train de juger pour savoir si, au milieu de ceux qui se noient en mer Méditerranée, il y en a qui viennent parce qu'ils fuient la guerre ou s'il y en a qui viennent en espérant trouver une vie meilleure au sein de l'Europe. Notre question, en tant qu'humanistes, est de ne pas accepter que des gens meurent en Méditerranée.

Je vous avais répondu que nous avions travaillé à cela depuis un moment déjà puisqu'avec l'association Nuits Mésis – je crois que ce fût fait – nous avons trouvé une solution de travail pour que les gens participent, et les Miramasséens ont très largement participé, ainsi que ceux qui venaient à ces concerts, sur la question de SOS Méditerranée.

Deuxièmement, il s'est passé un événement que notre majorité n'a pas accepté. Il y a quelques semaines de cela, le siège de SOS Méditerranée a subi une invasion à caractère...

**Monsieur Christian PEYRO.** - Fasciste.

**Monsieur le MAIRE.** -... particulier. Je dis toujours – vous verrez que je n'ai pas changé, ainsi que l'ensemble des élus – que nous sommes pour le respect entre les personnes. Nous sommes pour le fait qu'il n'y a pas de bons ou de mauvais, mais qu'il y a des gens qui pensent faire œuvre de solidarité. Nous avons trouvé qu'il était scandaleux que cette association – et ses bénévoles, dont certains sont de Miramas – eût à subir cette invasion qui sentait vraiment des relents de moments d'Histoire, dans les années 30, dans certains pays européens, qui ont amenés à la Deuxième Guerre mondiale.

Troisièmement, nous avons tous été marqués, il y a un petit moment... Il se trouve que nous sommes tous allés à l'exposition sur le 11 novembre qui se trouve à l'office du tourisme et qui rappelle cela, simplement, avec un ensemble de photos et un magazine qui s'appelait *Miroir* (le premier grand magazine de photo sur la guerre de 14-16). Dans ces photographies, le maître-conférencier a fait l'exégèse de tout ce qu'il y avait, notamment qu'il y avait en Méditerranée, à ce moment-là – déjà –, précisément aux Balkans, des gens qui partaient et s'étaient noyés en Méditerranée. Il nous a ressorti une photographie qui a bouleversé le monde, mais qui n'a finalement pas fait changer beaucoup les mentalités : celle de ce petit enfant de 6 ans, face contre terre, dans le sable, et qui était mort, rejeté par la mer.

Nous assumons ce que nous sommes et – je le dis avec mes mots, peut-être de façon malhabile – nous assumons le fait que nous allons aider cette association exceptionnellement, puisque la Ville ne peut pas toujours aider tout le monde. Nous allons la faire pour ces trois raisons essentielles et la première d'entre elles est que ce qui nous rassemble tous : l'humanité.

En l'occurrence, nous avons estimé qu'il fallait entendre les voix qui nous demandaient de le faire, mais aussi celles que nous avons dans nos cœurs, c'est-à-dire celle de la République et celle de la fraternité. Voilà pourquoi, exceptionnellement, je propose, et la majorité propose, au Conseil municipal – Madame MIZOULE, pour des raisons de santé, ne pouvait pas être là, mais je suis persuadé qu'elle se serait fait un vrai bonheur de le faire – d'attribuer cette subvention.

Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur REBOUL. Est-ce que vous pouvez lui passer le micro ?

**Monsieur Hervé REBOUL.** - Cette association est une association internationale. Je pense que la ville de Miramas paie suffisamment aux associations de Miramas. Est-ce qu'il n'aurait pas fallu faire un référendum pour demander aux gens de Miramas s'ils sont d'accord ou pas ?

**Monsieur le MAIRE.** - Monsieur REBOUL, votre question appelle deux réponses de ma part. La première est que nous sommes dans un moment de solidarité.

**Monsieur Hervé REBOUL.** - Oui, j'ai entendu.

**Monsieur le MAIRE.** - Je suis persuadé qu'elle est partagée par beaucoup de Miramasséens qui la pratiquent tous les jours.

**Monsieur Hervé REBOUL.** - J'ai entendu.

**Monsieur le MAIRE.** - La deuxième chose est que l'on ne fait pas un référendum pour une subvention. C'est notre Conseil qui décide. Notre Conseil est la représentation d'une élection qui a eu lieu en 2014. Cette représentation est donc le reflet de courants de pensée de notre Ville. Maintenant, si vous ne souhaitez pas la voter, je peux l'imaginer. Vous vous doutez bien que je pensais que... Mais, peut-être que vous pouvez la voter, aussi.

**Monsieur Hervé REBOUL.** - Je pense que Monsieur George SOROS...

**Monsieur le MAIRE.** - Je ne sais pas qui c'est.

**Monsieur Hervé REBOUL.** - C'est le financier de SOS Méditerranée. Lui, il est milliardaire et il peut le faire. Je pense qu'à notre niveau nous ne pouvons pas faire pour toute la misère du monde, même si l'on conçoit qu'il y a de la misère dans le monde. Nous ne pouvons pas être partout. C'est tout ce que j'ai à dire.

**Monsieur le MAIRE.** - Madame DUMAS.

**Madame Béatrix ESPALLARDO.** - Au passage, je veux juste dire...

**Monsieur le MAIRE.** - Pardon, nous avons d'abord Madame ESPALLARDO.

**Madame Béatrix ESPALLARDO.** - J'avais le micro qui passait devant moi et j'en profite pour dire : donnons à nos enfants avant de donner aux enfants des autres.

**De l'assistance.** - « Oh putain ! »

**Madame Béatrix ESPALLARDO.** - Il n'y a pas de « putain », il n'y a que des femmes qui « baisent ».

**Monsieur le MAIRE.** - Non, non, non ! Je rappelle aux personnalités importantes qui sont ici et aux citoyens éclairés – que je remercie d'être présents – qu'il ne peut pas y avoir d'intervention publique lors du Conseil municipal. C'est dans le règlement intérieur.

Il ne s'agissait pas de dames, c'était une expression courant du sud que je connais très bien et qui voulait simplement dire : « *Je ne suis pas d'accord* ». Ce n'est pas lié au genre féminin.

**Monsieur Gaëtan FERNANDEZ.** - C'est de la ponctuation, Monsieur le MAIRE.

**Monsieur le MAIRE.** - Oui, c'est de la ponctuation. Dans le sud, on le dit, mais on n'est pas obligé de le dire tout le temps.

**Madame Cécile DUMAS.** - On va essayer d'élever le débat.

**Monsieur le MAIRE.** - Oui, Madame DUMAS, élevez le débat !

**Madame Cécile DUMAS.** - Je vais essayer. C'est bien, cela marque des lignes. Chacun est là où il doit être.

**Monsieur Hervé REBOUL.** - C'est ce que j'ai fait.

**Madame Cécile DUMAS.** - Oui, et cela me va très bien. On fait de la politique, cela me va très bien.

**Monsieur Hervé REBOUL.** - Ce n'est pas de la politique.

**Madame Cécile DUMAS.** - Si, si. C'est de la Politique, Monsieur.

Je ne suis pas surprise puisque, de toute façon, hier encore, le gouvernement italien a commencé à essayer, lui aussi, – je ne sais pas comment il faut le dire – de « chercher des poux » à cette association. Si cette association cristallise à ce point des réactions, ce n'est pas pour rien. C'est justement parce qu'elle fait la différence entre ce qui peut encore nous unir en termes de grandes idées humanistes ou pas.

Je vous remercie, sincèrement et profondément, tout le Conseil municipal, d'avoir entendu ma demande dans tout ce qu'elle avait d'honnêteté et d'y répondre favorablement. Je suis désolée d'entendre ce que j'entends. Un jour, vos enfants auront peut-être aussi besoin

qu'on leur tende la main et vous ne serez peut-être plus là pour le faire. Il serait peut-être bien que d'autres le fassent.

**Monsieur Hervé REBOUL**. - Ce seront mes enfants.

**Madame Cécile DUMAS**. - C'est une vision du monde. Je m'occupe toute la journée d'enfants qui ne sont pas les miens et, par là, ils deviennent un peu les miens.

**Monsieur Hervé REBOUL**. - Vous êtes payée.

**Madame Cécile DUMAS**. - Vous savez si je devais m'occuper des enfants au prorata de ce que je suis payée, j'aurais sûrement passé beaucoup plus de soirées dans mon canapé et j'aurais donné beaucoup moins de mon temps et de mon énergie. Heureusement, on ne fait pas les choses que vis-à-vis du rapport financier qu'elles ont ; heureusement.

À un moment donné, nous pouvons aussi nous retrouver sur des choses qui sont importantes et qui fondent notre Société. Monsieur le MAIRE, je vous remercie d'autant plus que je sais qu'en ce moment – parce que les gens ont été alimentés de 30 ans de télévision qui ne les ont pas forcément toujours rendus à même d'analyser les situations dans toute leur complexité, parce qu'une crise économique ou deux sont passées par là, parce que des gens souffrent – vous pourrez être interpellé dans la rue sur ces mêmes arguments. Je le mesure et je vous remercie d'autant plus d'avoir répondu favorablement, parce que je sais que ce n'est pas facile de répondre à cela, que l'on n'a parfois pas envie d'y répondre non plus. En ce moment, ce sont quand même des idées qui se propagent et qui posent question.

Je ne juge pas, mais nous avons aussi le droit de poser nos idéaux et nos sincères convictions là où nous en avons le droit. Je vous remercie. Je sais que cela va vous mettre, peut-être, dans des situations parfois inconfortables, mais que, quand même, au nom de nos idées, vous y avez répondu favorablement. J'en suis très heureuse.

**Monsieur le MAIRE**. - Merci, Madame. Vous avez remercié toute la majorité et je vous en remercie.

J'ai juste une réponse à Monsieur REBOUL. Je note que les propos, même si je ne les partage pas sur le fond, ont été paisibles. Je vais vous répondre parce que, contrairement à ce que vous croyez, Madame, la réponse est toute simple.

Les Miramasséens sont des gens qui ont la tête sur les épaules et comparer ces maigres 5 000 euros que nous allons donner aux millions d'euros que nous renvoyons à nos enfants, à nos grands-parents, à nos parents, à nos petits enfants dans les politiques publiques que même la Ville n'a pas de sens. Un autre argument eu été, peut-être, possible, mais celui-ci n'en a pas. Je vous le dis, d'autres discussions peuvent avoir lieu sur les flux migratoires, mais honnêtement, sur l'aspect financier, cela n'a pas de sens.

Je pense qu'il est de l'honneur, comme nous l'avons fait sur l'Aude, d'essayer d'aider celles et ceux qui essaient d'apporter le plus et, aujourd'hui, la situation est totalement intolérable. Si l'on m'avait posé la question de façon différente, je vous aurais fait l'exégèse de ce que je pense qu'il faut faire pour arrêter les flux migratoires. La solution n'est pas de monter des murs, mais de développer ces pays, d'être dans une relation de développement qui soit une vraie relation de développement, que l'on ne soit pas dans la « France-Afrique ». Il faut que l'on donne enfin la capacité de développer ces pays qui seront, demain – écoutez bien ce que je vais dire –, le poumon économique dans les 20 ans qui viennent, contrairement à ce que l'on croit. Nous avons donc tous intérêt – peut-être que nous serons entendus depuis notre petite mairie – à expliquer qu'il faut aider au développement de ces pays, mais qu'il ne faut pas non plus stigmatiser ceux qui fuient la guerre.

Je ne sais pas si, hier, vous avez vu cette émission qui passait sur Arte. C'était une émission spéciale sur Boko haram, sur ce qu'il s'est passé là-bas, et je comprends pourquoi les gens fuyaient. On a à faire à des fous, là-bas, des fous ! Il y a ce qu'il s'est passé pour ces jeunes femmes qui ont été enlevées, les massacres qui ont été faits. Je pense que, à un moment donné, vous n'empêcherez rien parce que, dans l'Histoire, il y a eu des murs, mais ils n'ont jamais rien empêché.

Par contre, développer l'économie et les solidarités, et favoriser l'activité économique dans des relations, en termes nationaux et internationaux, qui soient plus équilibrées me paraît plus sage. D'ailleurs, je nota que de grands noms de la politique, de quelque bord que ce soit, commencent à l'expliquer. Ce qui m'intéresserait, c'est que les intellectuels reprennent un peu le discours de fond, car aujourd'hui on ne parle que par des SMS, des mots qui « claquent » parce qu'il faut apparaître comme étant clivant, parce que quand on est clivant on fait du « buzz ». Mais, la réalité est que les choses ne sont pas simples dans la vie, elles sont complexes et il faut prendre du temps pour expliquer, il faut prendre le temps de discuter. On ne peut pas être dans des amalgames. C'est très facile de faire l'amalgame.

Voilà donc pourquoi, tranquillement, sereinement, avec une modeste participation, et compte tenu du fait que la structure SOS Méditerranée a décidé d'attaquer juridiquement, nous souhaitons participer au fait qu'il y a une liberté d'entreprendre et même une liberté d'apporter de l'aide à ceux qui meurent dans le monde.

Je vous propose de passer au vote et de... Madame, est-ce que vous souhaitez encore parler ?

**Madame Béatrix ESPALLARDO**.- Oui.



**Monsieur le MAIRE.**- Prenez le micro, Madame ESPALLARDO. On ne vous a jamais coupée, vous pouvez parler.

**Madame Béatrix ESPALLARDO.**- Je voulais juste dire. Je ne suis pas raciste, mais j'ai quelque chose à dire. Je suis d'accord pour aider ces gens chez eux. Il faut les aider, mais il ne faut pas les encourager à venir parce que le meilleur pays d'une personne est le sien. Il faut les encourager à rester chez eux, à se battre chez eux. Il faut les aider chez eux en leur donnant des subventions. Si on les encourage à venir, que trouveront-ils en France ? Ils seront malheureux en France, ils ne seront pas chez eux. Ils seront malheureux à vie. Je le sais, car je suis de parents immigrés, je peux donc en parler. À quoi rêvaient mes parents ? Ils rêvaient de rentrer chez eux, malgré le fait que la France soit le pays qui les a accueillis et leur a donné à manger. Ils ont toujours respecté la France, mais ce n'est pas le cas de tous les migrants aujourd'hui. Vous le savez. Ce que je veux dire, c'est qu'il faut les aider chez eux, pas les encourager à venir, au contraire.

**Monsieur le MAIRE.**- Nous sommes d'accord, mais nous ne les encourageons pas à venir, nous essayons de sauver ceux qui se noient.

**Madame Béatrix ESPALLARDO.**- Si on les sort, au contraire, les autres le savent. Après, c'est vrai qu'il ne faut pas les laisser mourir, il faut les aider. Il faut les aider chez eux. Il y a une vingtaine d'années, je faisais partie d'une association qui s'appelait Kintana, une association qui aidait les enfants de Madagascar. On leur envoyait des choses, mais jamais d'argent. Les dames de Madagascar brodaient des nappes que l'on revendait ici et, avec l'argent de ce que l'on vendait, on leur envoyait des choses. Ces gens sont restés chez eux. La Directrice de cette association est repartie chez elle parce qu'elle avait quelque chose à faire là-bas. Il faut encourager les choses qui vont dans ce sens-là. Il faut les aider chez eux.

**Monsieur le MAIRE.**- J'ai bien compris. La chose que je voulais vous dire est qu'il se trouve que la semaine dernière j'étais invité à une réunion organisée par le diocèse et la communauté chrétienne de Miramas, où il m'arrive d'être reçu. J'ai entendu l'archevêque et j'ai entendu notre curé sur le fait d'avoir de la compassion, d'être solidaires entre nous, de faire attention à ce qu'il se passe dans le monde. J'ai aussi entendu le Pape, mais ce n'est pas forcément le Pape qui a dicté notre conduite. Si je dis le contraire, je vais me faire assassiner. Rires. Honnêtement, il faut que l'on sauve ces gens qui meurent. D'une façon ou d'une autre, il faut les sauver. On n'a pas le droit de laisser ces enfants mourir en mer, ce n'est pas possible.

Oui, Madame DUMAS. Prenez le micro, mais vite.

**Madame Cécile DUMAS.**- Pour toutes ces structures, ce que l'on souhaite – malheureusement, ce n'est pas toujours le cas et on en a la preuve avec Les restos du cœur –

c'est qu'elles soient ponctuelles. Que souhaitons-nous ? Au bout du bout, on souhaite qu'il y ait une réponse politique qui gère sur le fond la problématique et cette problématique n'est pas la problématique de la France, mais celle de l'Europe. Voilà ce qui est important. Forcément, on ne règle pas les problèmes sur le fond, mais en attendant on ne peut pas regarder des gens se noyer et ne rien faire.

**Madame Béatrix ESPALLARDO.** - Il faut les aider chez eux.

**Madame Cécile DUMAS.** - Oui, mais Madame, vous avez dit que vous êtes fille d'immigrés et à certains moments on ne peut pas rester chez soi.

**Monsieur le MAIRE.** - Je vous propose une dernière intervention de Gaëtan FERNANDEZ.

**Monsieur Gaëtan FERNANDEZ.** - Est-ce que vous m'entendez ?

**Monsieur le MAIRE.** - Oui, on t'entend. Vas-y.

**Monsieur Gaëtan FERNANDEZ.** - Sur cette question, on entend l'idée de dire qu'il faut aider les gens chez eux, etc. Pour la situation qui nous occupe avec SOS Méditerranée, on est dans l'urgence avec des gens qui meurent. Ils meurent en mer parce qu'ils ont fait le choix de partir, car ils sont pourchassés.

Je tenais à dire que je remercie les générations passées des Miramasséens qui ont permis à ma famille de pouvoir venir à Miramas, d'être logée par des Miramasséens et d'être nourrie par des Miramasséens dans les moments noirs du Franquisme, en Espagne. Si nous avons effectivement ce type de débat, heureusement qu'à cette époque des gens avaient de la lumière dans le cœur et la solidarité dans les bras.

Sur ce débat, nous avons des gens qui meurent, des gens qui tombent dans l'eau et meurent, y compris des enfants. C'est sur cela que nous sommes en train d'aider, ce n'est pas sur la question de l'immigration.

**Monsieur le MAIRE.** - Merci de cette précision.

Je vous propose donc une subvention exceptionnelle pour cette association.

**Monsieur Gaëtan FERNANDEZ.** - On aurait pu donner 10 000 euros, j'aurais été d'accord.

**Monsieur le MAIRE.** - Qui m'a écrit cette ânerie ? C'est Marie-Pierre VIAL, c'est sûr. Cela n'a rien à voir, mais cela m'a fait beaucoup rire parce que, effectivement, je n'étais pas très loin du pont de Gênes au moment où la catastrophe s'est passée. Je suis passé 20 minutes avant, mais c'est un détail. Elle me dit : « *Tu as été sauvé par une force extérieure* ».

*Rires.*

**Monsieur le MAIRE.** - J'ai dit « *force extérieure* », je reste dans la laïcité.  
Est-ce que je peux passer au vote ?

**VOTE**

**POUR : 29**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Cécile DUMAS »)

**CONTRE : 2**

(1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »)

**ABSTENTION : 1**

(1 « Marilyne KERAUDY »)

**Monsieur le MAIRE.** - Pour la suite, c'est Monsieur PEYRO, très vite.

**N° 15 - MODIFICATION DES GARANTIES D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SEMI OUEST  
PROVENCE HABITAT ET DE LA SOCIÉTÉ SCIC DÉVELOPPEMENT/SACEMI POUR LES  
OPÉRATIONS DÉNOMMÉES « TERRAIN GERMAIN » ET « LES PRIMEVÈRES » À MIRAMAS  
- APPROBATION DE L'AVENANT DE RÉAMÉNAGEMENT DES PRÊTS N° 83839**

**Rapporteur : M. Christian PEYRO**

*Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.** - Très bien. Ce fut rapide. Nous passons au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »

+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**N° 16 - MODIFICATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SA D'HLM NOUVEAU LOGIS PROVENÇAL POUR LA RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE « LES REMPARTS » À MIRAMAS – APPROBATION DE L'AVENANT DE RÉAMÉNAGEMENT DES PRÊTS N° 84843**

**Rapporteur : M. Christian PEYRO**

**Monsieur Christian PEYRO.**- C'est exactement la même chose, mais pour le Nouveau Logis Provençal pour la réhabilitation de la résidence Les remparts.

**Monsieur le MAIRE.**- À ce propos, nous avons d'autres projets de réhabilitation avec les bailleurs, dont un très gros projet sur Les Molières.

**Monsieur Christian PEYRO.**- Oui, c'est avec Erilia.

**Monsieur le MAIRE.**- Les habitants seront contents. Cela fait des années et des années qu'ils attendaient. On a bien travaillé avec Erilia et ils vont refaire des choses.

**Monsieur Christian PEYRO.**- Aux Molières, ils vont refaire l'aménagement extérieur, l'intérieur, l'isolation, les entrées et aussi changer le chauffage et même la robinetterie ainsi que certains carrelages.

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien. Et, qu'avons-nous négocié ? Ce sera sans augmentation de loyer.

**Monsieur Christian PEYRO.**- Évidemment, c'est notre façon de faire.

**Monsieur le MAIRE.**- Sur la délibération n° 16, y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, nous passons au vote.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marllyne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- La question n° 17 se fait en l'absence de Madame Fadela AOUMMEUR.

**N° 17 - INSTAURATION D'AIDES DE MINIMIS EN FAVEUR DE L'IMMOBILIER COMMERCIAL EN CENTRE-VILLE - APPROBATION DU PÉRIMÈTRE DE SAUVEGARDE, DE LA CONVENTION ET DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION - AVENANT N° 1 DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION N° 113-2018 DU 05/07/2018 - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Reporteur : M. Frédéric VIGOUROUX**

**Monsieur le MAIRE.** - Il s'agit de l'instauration d'une aide de minimis. Nous l'avons déjà votée, mais il y a eu une petite erreur. Dans ce document, nous avons indiqué deux choses. Une première chose concernait les structures qui nous accompagnaient et nous avons mis les chambres des métiers, mais nous avons juste oublié la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille. Comme elle est partenariale, c'était un peu embêtant, nous l'avons donc rajoutée. La deuxième chose était sur la partie financière. Les montants ne sont pas changés, mais la modification est sur le rythme du versement que nous avons mis en trimestres. C'était beaucoup plus simple pour nous et, surtout, pour les futurs commerçants.

Nous reviendrons vers vous puisqu'un certain nombre de dossiers seront vus avec l'association des commerçants, que je remercie ainsi que son Président, dans les jours qui viennent avec Fadela AGUMMEUR et l'ensemble des commerçants de la Ville pour l'arrivée de nouveaux commerces sur notre Commune. Nous sommes la seule commune qui, dans le secteur, a mis en place ces aides de minimis pour l'implantation de nouveaux commerces dans le centre-ville. Cela fait partie du grand projet de centre-ville.

Sur cette question, y a-t-il des commentaires ? Il n'y a pas de commentaire.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyn KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.** - La question n° 18, c'est Monsieur Personnel.

*Rires.*

**Monsieur le MAIRE.** - Pardon, mais c'est à peu près cela.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **N° 18 - MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRÈS DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-CRAU - APPROBATION DE LA CONVENTION ET AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE LA SIGNER**

**Rapporteur :** M. **Éric MARCHESI**

*Monsieur Éric MARCHESI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur Éric MARCHESI.** - C'est une personne qui travaille, puisque la mise à disposition est au 1<sup>er</sup> décembre 2016, à la ville de Miramas et réside à Saint-Martin-de-Crau. Elle souhaitait se rapprocher de son domicile familial, c'est donc à sa demande et avec l'accord des deux collectivités que nous passons cette mise à disposition qui devrait se terminer par une mutation, à terme.

**Monsieur le MAIRE.** - Bien. Y a-t-il des commentaires particuliers ? S'il n'y a pas de commentaire, nous passons au vote.

### **VOTE**

**POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyn KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.** - Bon vent à cette salariée ! Je pense que tout va bien se passer et que, dans quelque temps, nous aurons un départ définitif. Nous attendrons des nouvelles des ressources humaines de Saint-Martin-de-Crau.

Concernant la question n° 20, c'est l'excellente Madame BUTI. Non, pardon, c'est la question n° 19, donc c'est moi.

Des élus.- On l'a déjà passée.

Monsieur Éric MARCHESI.- On l'a passée en premier.

Monsieur le MAIRE.- C'est vrai. Nous en sommes à la question n° 20.

**N° 20 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 173-15 DU 16 SEPTEMBRE 2015  
« TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE » - CONSTITUTION D'UNE ÉQUIPE  
OPÉRATIONNELLE – MODIFICATION DU 2<sup>ÈME</sup> POSTE**

Rapporteur : Mme Géraldine BUTI

*Madame Géraldine BUTI procède à une lecture succincte du rapport.*

Monsieur le MAIRE.- Madame, je crois que vous devez aussi inviter tout le Conseil municipal à se rendre à un colloque.

Madame Géraldine BUTI.- Oui, ce vendredi, se tiendra un colloque concernant le BTP (Bâtiment et Travaux Publics) qui se déroulera au Comoedia.

Monsieur le MAIRE.- Il faut préciser qu'il s'agit du traitement des déchets du BTP. Nous sommes les premiers à nous lancer dans cette opération, soutenus, je tenais à le dire, par le Président de Région et ses services qui ont financé une grande partie de cela. Nous travaillons sur le BTP et c'est très important. Comment valoriser les déchets du BTP, les revaloriser, et comment créer une économie circulaire ? Le café n'est pas offert – c'est zéro déchet, zéro gaspillage –, il est payant.

Madame Géraldine BUTI.- Ce sera à partir de 8 heures au Comoedia.

Monsieur le MAIRE.- Vous êtes donc tous invités le vendredi 23 novembre 2018 au théâtre de la Colonne. Non, pardon, c'est au Comoedia.

Nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marlyne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Monsieur le MAIRE.- La question n° 21, c'est Monsieur Jerry GRUAT, qui ne prendra pas part au vote, mais qui peut nous expliquer de quoi il s'agit.

### ÉDUCATION CULTURE JEUNESSE SPORTS

#### N° 21 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LE CENTRE SOCIAL ALBERT SCHWEITZER – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

*Monsieur Jerry GRUAT procède à la lecture du rapport.*

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des questions particulières ? Non.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

*Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration : Monsieur Jerry GRUAT.*

#### VOTE

POUR : 31

(27 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilynè KERAUDY »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- La question n° 22, c'est Madame Maryse RODDE.

#### N° 22 - AIDE AU PROJET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN GIONO INTITULÉ « SÉJOUR À BIABAUX » MENÉ DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

*Madame Maryse RODDE procède à une lecture succincte du rapport.*



**Monsieur le MAIRE.** - Très bien. Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, nous passons au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyn KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.** - La question n° 23, c'est Madame Monique TRINQUET.

**N° 23 - AIDE AU PROJET DE L'ÉCOLE MATERNELLE CARRAIRE INTITULÉ « JE RECYCLE, TU JARDINES, NOUS PARTAGEONS » PROJET MENÉ DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF DE 4 CLASSES DE MATERNELLE**

**Rapporteur : Mme Monique TRINQUET**

*Madame Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.** - Nous avons une intervention de Madame DUMAS sur le projet « je partage, je jardine ».

**Madame Cécile DUMAS.** - Oui, et sur celle d'avant aussi. Ce n'est pas pour polémiquer, Monsieur, mais je voudrais quand même dire que lorsque les enseignants emmènent ces enfants, qui ne sont pas les leurs, en voyage ou qu'ils font des projets comme ceux-là, ils ne sont pas payés en plus. Les nuits qu'ils passent à l'extérieur et où ils ne dorment pas parce qu'ils ont 30 à 60 « gamins » en responsabilité ne sont pas payées en plus. Ils le font justement parce qu'ils pensent que le bien-vivre ensemble en société est important et que cela peut passer par là aussi.

**Monsieur le MAIRE.**- Bien, Madame. Je pense que Madame TRINQUET a bu vos paroles. Elle qui, aussi, emmenait tout le monde, dans son école et qui y a passé des week-ends. L'avantage, c'est qu'elle continue de le faire et je l'en remercie.

Nous pouvons passer au vote.

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marillyne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- La question n° 24, c'est Madame RODDE.

**Madame Maryse RODDE.**- Ce n'est pas la question n° 23 ?

**Monsieur le MAIRE.**- La question n° 23, on vient de la voter et c'était Madame TRINQUET. Est-ce que vous saluez ?

**Madame Maryse RODDE.**- Oui. Excusez-moi, Monsieur le MAIRE.

**N° 24 - AIDE AU PROJET DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE GÉRARD PHILIPPE INTITULÉ  
« ASTRONOMIE » PROJET MENÉ DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF**

**Rapporteur : Mme Maryse RODDE**

*Madame Maryse RODDE procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Bien. Comme vous le voyez, nous aidons nos enfants.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marillyne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.** - Nous continuons d'aider nos enfants à partir en vacances avec la question n° 25. Madame TRINQUET, après le travail, la réconfort.

**N° 25 - MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES SÉJOURS HIVER 2019 À SERRE CHEVALIER**

**Rapporteur :** Mme Monique TRINQUET

*Madame Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.** - Comme vous le voyez, on les envoie à Serre-Chevalier, pas aux Orres. Je vais me faire taper par les Alpes ! Je dis cela parce que Serre-Chevalier c'est vraiment l'une des plus belles stations de ski. Le domaine de la forêt blanche, c'est vraiment magnifique. Cela fait 15 ans que je n'y suis pas allé, mais bon. Les Orres, c'est un peu plus spartiate. Comme quoi nous faisons tout pour nos enfants.

Est-ce que nous pouvons passer au vote ?

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO »  
+ 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyn KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.** - La suite, c'est Monsieur Jacques BAUDOIX.

**N° 26 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION ATHLETIC CLUB MIRAMAS**

**Rapporteur :** M. Jacques BAUDOIX

**Monsieur Jacques BAUDOUX.**- Je souhaite vous parler des formidables 3 jours d'ouverture du stadium d'athlétisme qui ont eu lieu les 19, 20 et 21 octobre 2018 et auxquels l'association Athletic Club de Miramas a été associée dans leur organisation. Elle l'a été, en tout cas le 19 octobre, en accueillant 1 500 élèves de nos écoles de Miramas dans la joie, la bonne humeur et le ferveur de ce que peuvent produire des enfants dans des occasions exceptionnelles comme celle-là. Le 19 octobre, c'étaient 1 500 scolaires. Le 20 octobre, c'était l'encadrement du public qui est venu visiter et assister, l'après-midi, à un meeting d'athlétisme organisé par l'association Athletic Club de Miramas. Le 21 octobre, c'était aussi l'accueil du public, fort nombreux puisque les Miramasséens ont été heureux de venir visiter ce temple de l'athlétisme. Cette association a aussi organisé, avec l'OMS (Office Municipal des Sports), des ateliers durant toute la journée pour initier les Miramasséens qui le souhaitaient à l'athlétisme, tout simplement. C'était une formidable ouverture sur 3 jours.

L'association Athletic Club de Miramas, avec 120 bénévoles, a donc participé très largement à l'encadrement de ces 3 jours et a aussi assumé une participation qui n'était pas prévue à son budget de fonctionnement puisqu'il fallait accompagner les athlètes, le jury.

*Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Cela a été une réussite. Beaucoup d'entre vous y sont passés. Je ne sais pas si vous y êtes allés, mais cela a vraiment été une réussite pendant les 3 jours.

Je rappelle que nous aurons un premier Championnat méditerranéen – tiens pour lequel 22 nations seront présentes. Monsieur BAUDOUX a eu l'extrême courtoisie de recevoir, ce samedi soir, à La Toupine, toutes les délégations espagnoles, italiennes, grecques, égyptiennes, tunisiennes, qui sont arrivées pour voir la salle, évidemment. Nous aurons aussi les Championnats de France au mois de février 2019 et nous aurons l'occasion d'en reparler.

Ce qui m'a beaucoup intéressé dans votre propos, Monsieur BAUDOUX, c'est que vous ayez précisé l'extraordinaire travail de l'association d'athlétisme de la Ville. Sans son intervention, je pense que nous aurions eu beaucoup de mal à faire tout cela. Je les remercie ainsi que les instituteurs et institutrices de la Ville qui s'occupent de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) – c'est bien comme ça que ça se passe, n'est-ce pas ? – qui ont fait courir, pour la première fois sur cette piste, des jeunes de la Ville, des Miramasséens de toutes les écoles. Je vous avoue que 1 200 « gamins », cela fait du bruit et l'on entendait les cris de l'autre côté de la Ville. Ils ont croisé des athlètes de haut niveau.

Nous avons reçu des athlètes de haut niveau et je tiens à dire que plus de 100 athlètes français (des espoirs pour 2024, ceux qui iront a priori aux Jeux olympiques de 2024) ont passé 1 semaine dans la Ville. Ils ont été reçus, et très bien, puisque nous attendons notre hôtel – qui ne saurait tarder maintenant, grâce à la salle, grâce au village de marques et grâce au dynamisme économique de la Ville –, par le lycée Fontlongue. Cela a permis d'avoir des recettes sur ce lycée pour les accueillir dans l'internat. Cela s'est super bien passé. J'ai vu les 4 ou 5 grands athlètes français qui sont venus, notamment Monsieur Christophe LÉMAITRE et Pascal MARTINOT-LAGARDE, qui sont champions d'Europe et sont venus tester la piste. Je crois que nous verrons, comme ils disent dans leur vocabulaire, « péter des chronos ». Nous allons pouvoir y mettre nos « minots » pour les voir. Je suis heureux que tout cela se passe très bien.

Nous vous proposons cette subvention exceptionnelle avec une intervention de Madame DUMAS.

**Madame Cécile DUMAS.**- Vous vous souvenez que de nombreux débats ont eu lieu vis-à-vis de la construction de cette salle, ce n'étaient pas forcément les miens, d'ailleurs. Je me souviens être intervenue en disant « Attention ! C'est comme lorsque les Jeux olympiques sont organisés : il y a beaucoup de frais et, après, il faut aussi assurer le quotidien et cela coûte de l'argent ». J'entends que c'est la première fois, que 10 000 euros manquent et qu'on va les donner. Cela ne me « défrise » pas plus que cela.

Maintenant, il serait quand même bien d'arriver à présenter, par exemple dans un an, les coûts que cela nous aura demandés. Je pense que nous serons amenés, peut-être, à voter d'autres subventions comme celle-ci pour pouvoir accueillir de grandes manifestations dont nous ne mesurons pas, en toute bonne foi, aujourd'hui, le montant. C'est parce que nous n'y sommes pas habitués, parce que nous n'y avons jamais été confrontés. Il faudrait présenter, d'un côté, les coûts et, de l'autre, ce que cela nous rapporte. Je pense que ce pourrait être quelque chose d'intéressant que de dire, en un an, ce que cette salle nous a apporté. Forcément, il y a des choses qui seront difficiles à mesurer (la plus-value en termes d'image, etc.).

Je ne refuse pas de donner 10 000 euros parce que cela a dépassé les 10 000 euros et parce que l'on n'était pas à même d'évaluer cela, mais je voudrais au moins qu'à la fin d'une année on puisse dire : « Il y a eu cela, que l'on n'avait pas prévu et que l'on a été amené à donner. Par contre, les recettes auxquelles on ne s'attendait pas sont de telle nature et telle nature, et pour ce montant-là ».

**Monsieur le MAIRE.**- On va vous répondre. D'abord, il y a une question financière puis une question plus générale.

**Monsieur Gérald GUILLEMONT.**- Sur le seul aspect des relations financières entre la Commune et la salle, lorsque nous avons commencé à discuter avec le Conseil départemental (en 2009, à l'époque, c'était le Conseil général), entre notre Maire et le Président de la Fédération Française d'Athlétisme de l'époque (Monsieur Bernard AMSALEM), il a tout de suite été décidé que le coût de réalisation et, ensuite, le coût d'exploitation seraient assumés par le SAN – à l'époque – puis par la Métropole. C'est ce qu'il se passe. Nous pouvons donc affirmer dès aujourd'hui que la salle sera un formidable booster pour l'économie miramasséenne, Jacques BAUDOUX vous en reparlera.

En même temps, il ne faut pas être complètement rigide. Nous avons à assurer ces 3 jours d'ouverture au public miramasséen, d'abord. Effectivement, il y avait un certain nombre de coûts à assumer, mais tout à fait à la marge. La subvention que nous devons à l'Athletic Club pour la mobilisation qu'a représenté l'encadrement pendant ces 3 jours, il faut la faire, mais cela n'a pas du tout vocation à se répéter. En effet, le Président de la régie, qui est à ma gauche, va avoir (ou a déjà) de la part de la Métropole une subvention de fonctionnement qui permettra à cette salle de fonctionner avec ses propres moyens, sans que cela coûte à la Commune en matière de fonctionnement.

Nous respecterons et nous respectons le principe de fonctionnement et de financement de cet équipement particulier.

**Monsieur le MAIRE.**- Attendez, Madame DUMAS. Juste un mot de Monsieur BAUDOUX et vous aurez la parole.

**Monsieur Jacques BAUDOUX.**- Le point de vue financier vient d'être précisé par Gérald, mais il y a d'autres choses. Effectivement, votre remarque est justifiée. Au bout d'un an, nous pourrions faire le point sur les dépenses pour avoir une vision précise des choses. Je pense que c'est dans un souci de maîtrise de nos dépenses, que nous avons en permanence au niveau de la Ville, que nous le ferons certainement.

Après, les aspects positifs seront plus difficilement mesurables d'un point de vue comptable ce sont effectivement des retombées économiques que nous pouvons attendre sur le plan local (le territoire communal, le territoire métropolitain). Les communes environnantes en sentiront le bénéfice, mais Miramas également. L'idée de départ de notre Maire était bien d'avoir une accélération économique grâce à cet apport d'un équipement de portée nationale et internationale, comme le village de marques. On l'évoquait tout à l'heure, mais il y a aussi le bénéfice apporté pour l'internat de Fontlongue avec l'hébergement d'athlètes. Les choses vont continuer et s'accélérer. Je pense notamment à l'internat qui sera construit au lycée Cocteau et dont les travaux démarreront l'année prochaine, fin 2019, pour une cinquantaine de lits. Là aussi,

Il y aura des recettes nouvelles pour le lycée Coteau ainsi que pour le lycée des Alpilles, qui a un internat. Sur le plan économique, nous avons des retombées bénéfiques pour ces établissements scolaires de notre territoire.

Il n'y a pas que cela et j'insiste sur un aspect qui n'apparaît pas et qui a peut-être été mis en avant par certains commentaires : il y aura un bénéfice pour nos associations sportives, pour les scolaires de la Ville, qu'ils soient de l'élémentaire, des collèges ou des lycées. Ils pourront bénéficier de cet équipement. Notre club d'athlétisme a de grandes ambitions et cet équipement aidera effectivement à servir ces ambitions, ainsi que les recettes. En tenant les buvettes, cela permettra au club d'avoir un apport complémentaire à la subvention de fonctionnement que nous leur donnons et qui n'est pas celle d'un grand club national, bien entendu. Cela aidera beaucoup le club d'athlétisme.

Après, il y a aussi le problème que nous avons eu avec le club de gym. La salle de la Ville, qui venait d'être rééquipée à neuf, a été incendiée et, aujourd'hui, le club de gym est hébergé – c'est une décision du Président de la régie – dans la halle, dans le stadium de la Ville. Les choses auraient été très graves si nous n'avions pas pu trouver de solution. Sur les équipements classiques de la Ville (gymnases, COSEC, salles) cela était impossible tellement il y a d'activités sportives. Nos salles et gymnases sont saturés puisque l'on multiplie les associations, on multiplie les créneaux et c'est très compliqué. Là, une solution a été trouvée. Le Président de la régie a proposé d'héberger, le temps des travaux, une association de Miramas qui retrouvera ensuite sa salle, qui est déjà en travaux, qui sera rénovée et rééquipée à Saint-Suspy.

Ce seront aussi des retombées positives qui seront moins mesurables, mais qui seront sans conteste un apport très, très important pour la vie locale.

*Monsieur Marc THOMAS rejoint la séance à 20 heures 50*

**Monsieur le MAIRE.** - Très bien. La parole est à Madame DUMAS, puis je répondrai et nous voterons.

**Madame Cécile DUMAS.** - Bien entendu. Si l'an prochain vous nous dites que 100 enfants de plus ont pris leur licence à la Fédération Française d'Athlétisme et qu'ils sont sur des parcours départementaux ou régionaux en matière de compétition, c'est bien entendu quelque chose à mettre dans la balance.

**Monsieur le MAIRE.** - Je vais conclure sur trois choses. Je suis désolé d'être un peu plus long que d'habitude, ce soir, mais il faut que les choses soient dites et clairement dites. Elles le furent d'ailleurs très bien par mes deux prédécesseurs.

Le premier sujet est que la salle n'est pas une salle de la ville de Miramas. On ne peut pas me demander – ce n'est pas votre cas – « est-ce que cela va coûter très cher ? » alors que nous avons monté tout le schéma pour que les investissements et le fonctionnement soient assumés par la Métropole. C'était aussi une façon d'accueillir sur cette ville un équipement de renommée internationale. C'était par rapport aux autres communes du SAN, parce qu'au moment où on l'a décidé (avant la Métropole) il s'agissait aussi d'un rééquilibrage territorial qui était tellement demandé.

Le deuxième sujet est que si nous avons eu la chance d'avoir un club, il ne s'agit pas d'un trou. Le club s'est engagé à faire des choses qui, si nous les avions fait faire à un niveau professionnel classique par des entreprises, auraient coûté beaucoup plus cher. L'association de l'Athletic Club, ce sont des gens tellement convaincus que l'athlétisme est le plus beau sport du monde et qui ont l'habitude d'avoir 300 « gamins » à gérer, cela nous a donc facilité les choses.

Le troisième élément est que la gestion de la régle publique est publique. Nous n'avons même pas encore un an puisque nous avons démarré il y a deux mois, car il nous a fallu attendre ; je l'avais indiqué la dernière fois. Certains, notamment à la tête de la Métropole, avaient oublié qu'entre le mois de juin et d'octobre il n'y a pas d'athlétisme *indoor*. Comme le Président de l'époque (Monsieur Jean-Claude GAUDIN) souhaitait que l'on commence par l'athlétisme, il a donc fallu attendre que les mauvais jours arrivent pour faire la cérémonie. D'ailleurs, ce n'était pas l'inauguration, mais l'ouverture. L'inauguration sera faite au moment du Championnat de France et par les autorités contributives qui seront toutes là pour nous féliciter et nous dire que nous avons un élément central de développement.

J'en viens à la dernière question : les retombées. La première fois que j'ai vu une critique, car je regarde souvent les avis des spécialistes de Facebook, contrairement à ce qu'ils croient – je ne les commente pas parce que je trouve que, des fois, cela ne va pas très loin –, on disait : « Les enfants de la Ville vont passer à côté, mais ils n'y iront pas ». C'est bête, c'est exactement l'inverse.

Ensuite, c'est une salle métropolitaine, ce qui veut dire que lorsqu'on l'utilise – c'est une régle publique – il faut que son budget soit équilibré. Il y aura des recettes. Quand le Championnat de France arrivera, des collectivités territoriales de premier plan participeront et la régie facturera. Demain, si la Ville décide d'organiser un événement sur la salle, il faudra aussi,



comme les autres collectivités – en plus, légalement, c'est obligatoire – qu'elle le fasse. Un maire qui n'est pas très loin d'ici me disait que quand un

de ses bâtiments était passé à la Métropole, alors qu'il l'avait construit, il devait payer pour organiser le repas des anciens. Je lui disais que ce n'était pas possible et il m'a répondu : « Mais si, Frédéric, on l'a voté ». Oui, en fait, légalement, c'est obligatoire. Il ne peut pas y avoir des échanges de ce type entre collectivités. La nouvelle présidente du Conseil départemental m'a indiqué qu'en ce qui concerne les scolaires, bien sûr, on allait regarder parce que ce n'était vraiment pas possible.

De façon plus claire, on ne s'est pas payé la pyramide de Kheops, même si elle est plus blanche que la pyramide. On a « sucré » les conditions de ce que j'appelle toujours le « développement économique » et la « capacité de développer ». Qu'est-ce que le développement économique ? Ce sont des éléments qui, juxtaposés, créent les conditions de création d'entreprises, donc de l'emploi. On l'oublie toujours, mais 80 % des emplois de notre pays sont des emplois dans des petites et moyennes entreprises. Nous passons notre temps à ne parler que des grands groupes, parce que quand un grand groupe bégaie – on le voit actuellement avec Renault –, ce sont des milliers d'emplois. Mais, la réalité de l'emploi dans le pays, sur les 10 à 14 millions de salariés, c'est qu'il est en grande partie dans les petites entreprises. Or avec ces deux structures, plus la rénovation de la Ville, plus la rénovation du centre-ville et de la gare, qui est liée, nous pensons que le développement économique aura lieu.

Je vous donne quelques exemples. Quand, ici même, notre ami Jean GUILLON validera le permis de construire du nouvel hôtel, du seul hôtel depuis que je n'étais pas né... Je plaisante, je n'ai pas l'âge de ma peau.

*Rires.*

**Monsieur le MAIRE.** – Il y avait effectivement un hôtel, mais je préfère ne pas dire le nom. Je préfère ne pas dire le nom parce qu'il n'y a que les hommes qui connaissent cet hôtel ; je regarde les plus anciens.

*Rires.*

*Interventions simultanées inaudibles.*

**Monsieur le MAIRE.** – Il y avait Le Varly et il y en avait un autre dont je tairai le nom. Chut ! N'en parlez pas ! Je ne veux pas savoir.

Là, tous les Miramasséens attendent cela depuis tellement longtemps. On me disait « Monsieur le Maire, pourquoi est-ce que vous ne faites pas un hôtel ? » et je leur disais : « Parce que je ne suis pas entrepreneur d'hôtel, je suis Maire ». Pour intéresser quelqu'un qui vienne mettre son argent, il faut créer les conditions. Il est vrai qu'avec le volume de touristes qui vient sur le village de marques, les capacités d'accueil nécessaires à cette activité, la venue d'athlètes, etc., forcément, cela crée les conditions. Et, comme par hasard ou plutôt comme nous l'avions prévu – tout n'est pas sûr dans l'économie – les conditions, les particules du développement économique commencent à s'ouvrir. Le but du jeu, pour notre ville, c'est de créer ces conditions.

En l'occurrence, il y a une autre chose très importante – je terminerai là-dessus pour ne pas vous embêter trop longtemps – pour nous : nous croyons à l'économie du sport. Il y a des études qui sont faites et pour 1 euro dans le sport ce sont 3 euros répercutés dans l'économie. C'est en milliards d'euros, l'économie du sport. On a même fait un colloque sur cela. C'est une vraie industrie.

Ensuite, cela nous permet aussi – Laëtitia DEFFOBIS est là – de développer la formation autour des métiers du sport. La formation autour des métiers du sport, c'est l'arrivée, comme par hasard, de l'École nationale des métiers du sport qui s'est maintenant installée dans ses nouveaux locaux à la place de Pôle Emploi, qui est parti dans le nouveau local de la Maison des services publics dont nous ferons l'inauguration quand les grands de ce monde donneront une date (vous serez tous invités). Cela nous permet aussi de développer toute l'activité des CFA (Centres de Formation des Apprentis) du sport au lycée Cocteau, que tu suis. Cela nous permet de développer aussi de futures classes de sport sur lesquelles nous travaillons avec Monsieur Jean-Christophe DURIVAL, le proviseur du lycée Cocteau, et l'internat a son importance.

Cela permettra aussi de développer tous les métiers et, du coup, cela permet aussi d'offrir aux enfants de la Ville une possibilité d'aller chercher des BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) et tous ces acronymes que je ne connais pas trop. Les BPJEPS, les CFA, les DE (Diplômes d'État), sont autant de diplômes nécessaires pour aller dans ces métiers.

Cela n'empêche pas de développer aussi, grâce à l'arrivée de l'électronique, l'École nationale des métiers du numérique avec Corallis, qui était invitée et a commencé à travailler sur ces questions de l'évolution des métiers dans le monde du numérique. Corallis est aux Molières et va construire son siège dans quelques mois. Tout cela est lié.

Je pourrais parler de la médecine et du fait que je sais – pour en avoir discuté avec un ancien médecin – qu'un centre médical de bien-être pourrait s'implanter à côté de la salle (avec de la cryogénie et d'autres choses). C'est important et cela peut booster un peu l'arrivée de nouveaux médecins sur la Ville. On se bagarre tous les jours – n'est-ce pas Docteur ? – pour essayer de les faire venir, avec des trésors d'ingéniosité compte tenu du fait que toutes les villes de France essaient d'acheter des médecins – Il faut dire la vérité – sauf que les médecins anciens ne valent plus rien puisque, maintenant, la patientèle vaut zéro.

Il faut donc que l'on invente ce système et tout est lié. C'est cela l'explication qu'il faut avoir en permanence, avec la pédagogie nécessaire. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de le faire, un peu rapidement. Je vous en remercie, Monsieur GUILLEMONT. De temps en temps, il faut aussi rappeler les choses, la logique et le sens que nous avons dans notre action parce que sans le sens, les amalgames se font. Honnêtement, je pense qu'aujourd'hui nous avons plus besoin de sens et de raison que d'amalgames.

Je vous soumetts donc cette subvention extraordinaire pour le travail fait par l'Athletic Club qui continuera à travailler pour le bien-être de tous les plus jeunes Miramasséens, et les moins jeunes, d'ailleurs, puisque l'un des grands champions du club a près de 85 ans.

**Madame Cécile DUMAS**.- Je la vote en échange d'un tableau, dans 12 mois, pour faire les comptes, pour voir combien il y aura eu de dépenses indirectes, etc.

**Monsieur le MAIRE**.- Oui, si vous le voulez. Ce sera même sur internet. Comme cela, ce sera encore plus clair. Nous le voterons à la Métropole.

Je passe au vote.

*Il est à présent procédé au vote.*

### **VOTE**

#### **POUR : 33**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Droite Avenir Républicain » + 1 « Hervé REBOUL »  
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyne KERAUDY »)

#### **CONTRE : 0**

#### **ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE**.- Pour la suite, c'est Monsieur BAUDOIX et c'est la convention qui va avec.

**N° 27 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS SIGNÉE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION ATHLETIC CLUB MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX**

*Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte rapport.*

**Monsieur le MAIRE.** - Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, nous en venons au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 33**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Droite Avenir Républicain » + 1 « Hervé REBOUL »  
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marllyne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.** - Nous arrivons à la question n° 28 pour la très belle réunion où je suis allé. Je remercie les élus qui ont décidé de courir dans la boue.

**N° 28 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION PRÉPARATION PHYSIQUE MIRAMAS DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « RUN OBSTACLES MIRAMAS »**

**Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX**

**Monsieur Jacques BAUDOUX.** - Là aussi, dans le cadre de la politique sportive que nous développons à Miramas, nous avons voulu favoriser les sports de nature. Nous avons développé le sport santé et bien-être, le sport et le handicap, tout en conservant le soutien aux associations, un soutien de toutes sortes (financier et matériel). Là, nous continuons à développer le sport nature.

Après un essai riche en enseignements et en réussite avec l'association Prépa Physique, à l'occasion de *Nature en fête*. Il y avait eu une animation organisée par Prépa Physique, qui a démontré la popularité d'un tel événement (le *Spartan workout*) autrement appelé, après, « Run obstacles Miramas ». Nous avons donc proposé à cette association de développer et organiser un événement qui sera pérenne, dorénavant. Elle a organisé cette manifestation qui a réuni 450 à 500 participants dans une ambiance extraordinaire, familiale, des plus petits aux plus âgés. C'était une manifestation, très, très populaire.

Cette association a eu une dépense non prévue à son budget de fonctionnement pour équiper cet événement qui sera pérenne. Elle a eu des dépenses de matériels, d'obstacles à construire (ils seront conservés pour les années futures), et c'était un coût de 6 200 euros. Nous vous demandons donc d'accepter cette subvention exceptionnelle de 6 200 euros.

**Monsieur le MAIRE.** - Monsieur BAUDOIX, je me souviens du service militaire, où l'on faisait ce genre de choses. Nous sommes une génération qui l'a fait, dans la boue et dans le froid. Maintenant, les gens y retournent ! Rires. Je suis très heureux de revoir ce que l'on appelait, à l'époque, le « parcours du combattant ». Maintenant, cela s'appelle le « parcours du run ». C'est avec grand plaisir, peut-être, que nous aurons un centre national du run obstacles autour de Saint-Suspy, nous allons voir.

Y a-t-il des commentaires particuliers de ceux qui se jettent dans la boue ? S'il n'y a pas de commentaire, nous passons au vote.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

#### **VOTE**

**POUR : 33**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Droite Avenir Républicain » + 1 « Hervé REBOUL »  
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyn KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.** - La question n° 29, c'est la gastronomie. C'est mieux.

**N° 29 - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION PROVENCE TOURISME DANS LE CADRE DE**

**L'ÉVÉNEMENT MARSEILLE PROVENCE GASTRONOMIE 2019 – AUTORISATION DONNÉE  
À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

**Rapporteur : Mme Paulette ARNAUD**

*Madame Paulette ARNAUD procède à une lecture succincte du rapport.*

**Madame Paulette ARNAUD.**- C'est beaucoup plus vaste que Marseille Provence 2018, puisque cela s'étend dans la durée. Il s'agira de l'année civile 2019 alors que l'autre événement était beaucoup plus restreint ; je crois qu'il faisait 7 mois, seulement. Dans la participation, bien sûr, cela se construit avec la participation du tourisme, des commerces.

**Monsieur le MAIRE.**- Oui, il y a une histoire autour du tourisme, évidemment, de nos commerçants, que nous voulons faire connaître, du vieux Miramas et de Miramas « la nouvelle », comme on dit. Tout le monde est associé pour une année autour de la gastronomie. Cela tombe bien puisque nous avons comme projet, en centre-ville, comme chacun le sait, la construction d'une halle de marché couvert sur les « opérations de bouche », comme on le dit en termes de développement économique. C'est une bonne chose que l'on fasse connaître l'ensemble des produits agricoles et touristiques de la Ville.

Y a-t-il des commentaires ? Oui, Madame DUMAS.

**Madame Cécile DUMAS.**- Il y a une chose que je ne comprends pas. Ce sont des actions que l'on avait l'habitude de faire dans un autre contexte, mais qui étaient faites – me semble-t-il – par la Commune.

**Monsieur le MAIRE.**- Là, on s'associe au Conseil départemental.

**Madame Cécile DUMAS.**- Oui, mais je pensais que c'était pour recevoir une subvention.

**Monsieur le MAIRE.**- Non. Ça, c'était dans le monde d'il y a longtemps.

**Madame Cécile DUMAS.**- Qu'est-ce que cela nous apporte, alors ?

**Monsieur le MAIRE.**- Là, ce sont des fêtes que nous connaissons.

**Madame Cécile DUMAS.**- Si vous aviez fait une délibération sans mentionner Marseille Provence 2019 ou je ne sais quoi, cela aurait été la même chose. Vous voyez, je m'attendais à un apport.

**Monsieur le MAIRE.**- Nous allons avoir un apport considérable qui est l'apport marketing et de communication. Ces actions vont être reportées sur l'ensemble du Département, ce qui n'était pas le cas, malgré l'énormité incroyable de l'événement de la soupe au pistou et son caractère international puisque c'est le Championnat du monde. Là, nous allons dépasser le

cadre du monde de Miramas pour arriver sur tout le Département. (S'adressant à Monsieur Christian PEYRO) Je pense d'ailleurs que l'on devra refuser du monde parce que je ne sais pas comment tu vas faire pour accueillir 1 000 personnes.

Sur cette partie gastronomique – Merci, Madame ARNAUD –, est-ce que nous pouvons passer au vote ?

*Il est à présent procédé au vote.*

### **YOTE**

**POUR : 33**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Droite Avenir Républicain » + 1 « Hervé REBOUL »  
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyn KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE**.- Madame ARFI, la suite en 30 secondes. Il s'agit de subventions importantes.

### **POLITIQUE VILLE**

#### **N° 30 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CENTRES SOCIO-CULTURELS GIONO ET LA PASSERELLE**

**Rapporteur : Mme Martine ARFI**

*Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE**.- Très bien. Monsieur Jerry GRUAT ne participe pas au vote concernant les structures que sont les centres sociaux.

Y a-t-il des questions particulières ? S'il n'y en a pas, nous pouvons voter.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

*Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration : Monsieur Jerry GRUAT.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(27 « Pour Miramas » + 1 « Droite Avenir Républicain » + 1 « Hervé REBOUL »  
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilynne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.** - Monsieur GRUAT rapporte la question n° 31.

**N° 31 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE LA PASSERELLE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DE SIGNER**

**Rapporteur : M. Jerry GRUAT**

*Monsieur Jerry GRUAT procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.** - Mercl. Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, nous pouvons passer au vote.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

*Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration : Monsieur Jerry GRUAT.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(27 « Pour Miramas » + 1 « Droite Avenir Républicain » + 1 « Hervé REBOUL »  
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilynne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.** - Nous passons à la question n° 32 et c'est la même chose avec le centre Jean Giono.



**N° 32 - APPROBATION DE L'AVENANT N ° 4 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIO-CULTUREL JEAN GIONO - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU SON REPRÉSENTANT DE SIGNER**

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

*Monsieur Jerry GRUAT procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y a pas de question. Nous pouvons donc passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

*Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration : Monsieur Jerry GRUAT.*

**VOTE**

**POUR : 32**

(27 « Pour Miramas » + 1 « Droite Avenir Républicain » + 1 « Hervé REBOUL » + 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- La question n° 33 est une importante question et quel retour – Quel retour ! –, sur la gestion des risques, de Monsieur Jean-Luc SANCHE.

**ENVIRONNEMENT**

**N° 33 - APPROBATION DE LA RÉVISION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS**

Rapporteur : M. Jean-Luc SANCHE

*Monsieur Jean-Luc SANCHE procède à la lecture du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Merci. Vous êtes arrivés au bout. Je veux vraiment te remercier, ainsi que tous les services, de ce travail. Nous l'avons expérimenté – Je vous en avais parlé la dernière fois – et nous travaillons encore à améliorer cela.

Je relance d'ailleurs, à ta demande, l'ensemble de la population. Je demande de bien s'inscrire sur le site d'alerte pour avoir les informations. Nous rappelons que la logistique des numéros de téléphone n'est pas gérée par la Ville, mais qu'elle est gérée par une structure indépendante. Cela fait que nous pouvons y avoir accès pour passer des messages, mais nous n'avons pas les numéros de téléphone des habitants. Je dis cela pour ceux qui auraient peur que je les appelle la nuit pour leur rappeler de ne pas oublier de payer leurs impôts ou pour leur rappeler des choses. Je le rappelle, c'est très important. Nous allons donc relancer une campagne d'information pour que tous les habitants s'inscrivent parce que si – je touche du bois – nous avons un problème grave sur la gare de triage, notamment, mais aussi à l'Armée. Il faut absolument que les gens sachent ce dont on parle en termes de protection, de confinement, etc.

Sur cette délibération, s'il n'y a pas de question particulière, nous pouvons passer au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

#### **VOTE**

**POUR : 33**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Droite Avenir Républicain » + 1 « Hervé REBOUL »  
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyn KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- La question n° 34, c'est Madame Géraldine BUTI.

### **N° 34 - FONDS D'INITIATIVES ÉCOLOGIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2018**

**Rapporteur : Mme Géraldine BUTI**

*Madame Géraldine BUTI procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, nous pouvons passer au vote.

*En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.*

**VOTE**

**POUR : 33**

{28 « Pour Miramas » + 1 « Droite Avenir Républicain » + 1 « Hervé REBOUL »  
+ 1 « Béatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyn KERAUDY »}

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Nous passons à la question n° 35, Monsieur GUILLON.  
C'est énamé.

**URBANISME**

**N° 35 - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ, AU PROFIT DE L'EPAD OUEST PROVENCE, DE LA PARCELLE CADASTRÉE AK N° 288 D'UNE SUPERFICIE DE 440 M², CORRESPONDANT À UNE PARTIE DU LOT A- MAILLE II**

**Rapporteur : M. Jean GUILLON**

**Monsieur Jean GUILLON.**- Oui. C'est toujours une opération qui est dans le cadre de la rénovation urbaine de La Maille If. Vous savez que, ces dernières années, nous avons eu à faire des allers-retours (« On te donne ce terrain. On fait un échange ») avec l'EPAD (Établissement Public d'Aménagement et de Développement) et je pense que c'est le dernier. À moins d'une erreur de ma part, je crois vraiment que c'est le dernier.

Ces 440 mètres carrés, c'est un « truc » que l'on donne pour l'euro symbolique à l'EPAD Ouest Provence et où il doit y avoir le dernier chantier de La Maille II pour la venue de logements. Ces logements étaient prévus dans la rénovation urbaine et étaient la condition *sine qua non* de l'Agence Nationale de la Rénovation urbaine puisqu'il faut faire de la mixité. Vous savez que l'on a démolit des bâtiments sociaux et que l'on en a reconstruit ailleurs. Là, on en est à la dernière étape, c'est-à-dire que l'on remet des bâtiments privés dans le quartier.

*Monsieur Jean GUILLOIN procède à une lecture succincte du rapport.*

**Monsieur le MAIRE.**- Et les habitants sont plutôt contents que l'on mette 44 places de parking en plus.

Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question, nous passons donc au vote.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

### **VOTE**

**POUR : 33**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Droite Avenir Républicain » + 1 « Hervé REBOUL »  
+ 1 « Beatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Monsieur le MAIRE.**- Nous passons à la question n° 36 avec Madame BUTI.

### **MOTION**

#### **N° 36 - MOTION POUR DES MESURES IMMÉDIATES DE RESTAURATION DE L'ÉTANG DE BERRE**

**Rapporteur : Mme Géraldine BUTI**

*Madame Géraldine BUTI procède à la lecture de la motion proposée.*

**Madame Géraldine BUTI.**- Il faut savoir que la centrale EDF est arrivée en 1988 et qu'elle apportait chaque année 3,5 fois le volume de l'étang lui-même. Ce quota a été baissé à 1,5 milliard de mètres cubes, mais l'étang ne fait même pas 1 milliard de mètres cubes.

*Madame Géraldine BUTI poursuit la lecture de la motion proposée.*

**Monsieur le MAIRE.**- Cela est présenté dans toutes les communes du pourtour de l'Étang de Berre pour pouvoir avoir une action commune et nous soutenons, bien sûr, cette action.

Y a-t-il des commentaires ? Il n'y a pas de commentaire. Si, Monsieur THOMAS.

**Monsieur Marc THOMAS.**- Bonsoir. Tout d'abord, excusez-moi du retard.

**Monsieur le MAIRE.**- Monsieur THOMAS, vous êtes enregistré, tout va bien.

**Monsieur Marc THOMAS.**- Excusez-moi, mais c'est la charge de travail.

Sur le dossier, tel qu'il a été monté, on dirait qu'il a été monté « à charge ». Je regrette simplement cela, même si je suis tout à fait d'accord sur les mesures demandées pour la sauvegarde de l'Étang de Berre. Je regrette que ce soit monté à charge. J'aurais bien aimé avoir les avis de la centrale, les conséquences en cas de... J'aurais bien aimé avoir autre chose.

La question est simple : qui supervise ces mesures et ce qui va être fait ? Là, on nous dit « on veut changer la front de mer, on veut le restaurer », mais finalement on risque de matraquer quelqu'un sans lui laisser la possibilité de s'expliquer, je pense notamment à cette fameuse centrale. Pour moi, c'est monté à charge.

**Monsieur le MAIRE.**- Madame BUTI, est-ce que vous êtes à charge ? Non.

**Madame Géraldine BUTI.**- Comme toutes les communes du pourtour de l'Étang de Berre, nous faisons partie du GIPREB (Groupement d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'Étang de Berre). C'est un syndicat mixte qui a été créé en 2000. Nous ne sommes « à charge » sur personne, nous disons plutôt qu'à la base, avant que l'usine hydroélectrique arrive, il y avait beaucoup moins d'eau douce. On avait des volumes vraiment énormes puis ils ont baissé leurs quotas, puisqu'ils étaient à 3,5 milliards de mètres cubes et sont passés à 1,5 milliard. Nous demandons juste de baisser encore cela parce que, l'eau douce doit peut-être arriver, mais différemment.

Ils ont fait des travaux durant l'été et, du coup, ils ont largué tous les limons dans un étang qui était déjà fragilisé par le manque de vent. En fait, on a eu une eutrophisation vraiment précoce – qui augmente avec les années – et on a eu une période d'anoxie, c'est-à-dire que l'Étang n'était plus oxygéné. Cela a causé la perte de nombreuses espèces piscicoles et d'algues qui étaient également protégées. Le travail du GIPREB depuis sa création en 2000, mais surtout depuis 13 ans, a volé en éclat en un seul été. Nous savons que l'Étang est très fragile et nous essayons donc à tout prix de le préserver parce que nos populations tiennent à cet étang et aiment être sur les plages de l'Étang de Berre durant l'été.

**Monsieur le MAIRE.**- Très bien. Madame DUMAS, prenez le micro parce qu'après on ne vous entend pas.

**Madame Cécile DUMAS.**- Je partage à fond ce qui vient d'être dit. Il n'y a pas besoin de poser les choses en ces termes. Il suffit d'aller, mi-août...

**Monsieur le MAIRE.**- Oui, c'était terrible !

**Madame Cécile DUMAS.**... devant l'étang pour voir des poissons qui sautent parce qu'ils manquent d'oxygène et qu'ils ne peuvent plus respirer, pour voir des amas d'algues, pour sentir l'odeur souvent nauséabonde. Nous pouvons le regretter parce qu'il y a trois ou quatre ans, il y avait à nouveau des tellines dans l'Étang.

**Monsieur le MAIRE.** - Il y avait des palourdes.

**Madame Cécile DUMAS.** - Des communes ont investi, aussi, pour aménager le pourtour de l'Étang.

**Monsieur le MAIRE.** - Comme nous.

**Madame Cécile DUMAS.** - Je crois qu'il suffit d'être attentif à la nature, forcément, pour se rendre compte de cela. Il ne s'agit pas d'être à charge, mais juste de constater les choses.

**Monsieur le MAIRE.** - Très bien. Oui, Monsieur THOMAS.

**Monsieur Marc THOMAS.** - Je disais que le dossier était « monté à charge », mais je suis tout à fait d'accord avec le groupe de rénovation de l'Étang de Berre. Quand je disais que le dossier était « monté à charge », c'est que j'aurais bien aimé avoir « l'autre son de cloche ». Si l'on dit à la centrale EDF « *il faut faire ci, il faut faire ça* », il faut savoir que ces actions auront un coût, qu'elles seront dans le temps et elles auront peut-être encore d'autres conséquences que l'on ignore. C'est bien beau de foncer, mais j'aimerais bien avoir le reste.

**Monsieur le MAIRE.** - Monsieur THOMAS, l'exigence que nous avons – je fais court –, c'est d'abord de dire à l'État, puisqu'il y a quand même eu une condamnation européenne il y a déjà un moment, et à EDF, qui s'appelle je ne sais plus comment aujourd'hui, qu'ils ne peuvent pas, d'une ouverture, tuer pratiquement 10 ans de travail avec des pêcheurs, avec des associations différentes qui ont des visées différentes par rapport à des solutions différentes, mais qui vont toutes dans le même sens. Il faut absolument mettre de la courantologie et il faut arrêter de rejeter autant d'eau comme ils l'ont fait.

Ils n'ont prévenu personne. On a découvert cela un matin et c'est devenu une nappe de limon. Pour ceux qui étaient – c'était mon cas – en haut du vieux Miramas à ce moment-là, on voyait cette tâche incroyable qui envahissait l'intégralité de l'Étang alors qu'il y avait eu des plantations, qu'il y avait eu des expérimentations, que des chercheurs travaillaient, que le mouvement associatif est très proche. Honnêtement, c'est vraiment une demande à l'État de jouer son rôle d'État régulateur. On demande à l'État régulateur de jouer son rôle dans cette affaire.

L'Étang de Berre est certainement l'un des enjeux environnementaux les plus importants pour toute la Métropole. Nous, évidemment, y sommes associés. Je propose, si vous

le voulez bien, que vous preniez contact avec... Est-ce que vous vouliez encore dire quelque chose, Madame DUMAS ? J'allais conclure.

**Madame Cécile DUMAS.**- Vous dites que c'est un enjeu et il faudra continuer à y veiller parce que si tant est qu'un jour on rétablisse quelque chose de correct, on sait aussi qu'il y a le bétonnage.

**Monsieur le MAIRE.**- Vu ce qu'il y a avec le Conservatoire du Littoral et Natura 2000, que nous avons accepté sur la Ville, je peux vous dire qu'on n'est pas prêt de construire quoi que ce soit sur le vieux Miramas.

**Madame Cécile DUMAS.**- Regardez l'urbanisme de Saint-Chamas, quand même.

**Monsieur le MAIRE.**- Pas sur le pourtour de l'Étang. À l'intérieur, peut-être, mais pas sur le pourtour de l'Étang.

**Monsieur Gaëtan FERNANDEZ.**- Il y en a qui se battent pour faire entrer l'Étang de Berre au patrimoine de l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture), du côté de Martigues.

**Monsieur le MAIRE.**- Oui, il y en a qui se battent là-dessus, même si cela a des incidences en termes de relations avec certaines industries, parce que l'Étang de Berre est quand même un lieu de l'industrie.

**Monsieur Gaëtan FERNANDEZ.**- En étant au patrimoine de l'UNESCO, il faut être harmonieux de ce point de vue, mais c'est un travail.

**Monsieur le MAIRE.**- Je suis prudent, mais je l'ai entendu.

La proposition que je fais est de voter la motion.

*Il est à présent procédé au vote.*

#### **VOTE**

**POUR : 33**

(28 « Pour Miramas » + 1 « Droite Avenir Républicain » + 1 « Hervé REBOUL »  
+ 1 « Béatrix ESPALLARDO » + 1 « Cécile DUMAS » + 1 « Marilyne KERAUDY »)

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **C/LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE**

**Monsieur le MAIRE**.- Vous avez la liste des décisions.

*Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 2 au 25 octobre 2018.*

### **D/LISTE DES MARCHÉS**

**Monsieur le MAIRE**.- Enfin, vous avez la liste des marchés. Vous en avez la totalité, comme il se doit au Conseil municipal.

*Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.*

**Monsieur le MAIRE**.- Une dernière chose. J'essaie de négocier, mais je pense que nous devons avoir un Conseil municipal en décembre puisqu'il y aura un certain nombre de choses à faire. Ensuite, nous prendrons du repos et, après, nous préparerons tous ensemble le futur débat budgétaire qui devrait arriver, comme il se doit. Nous aurons donc des conseils, après, au mois de janvier ou de février – ce sera probablement en février – et en mars 2019.

Voilà. Je vous remercie beaucoup. Le Conseil n'a plus de question, je lève donc la séance. Merci.

*La séance est levée à 21 heures 30.*

**Monsieur le Maire**

**Frédéric VIGOUROUX**



**La Secrétaire de séance**

**Anne-Marie CHAYOT**

